



**Encres**

**DUBUIT**

**RAPPORT ANNUEL  
2021**

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 Juin 2022</b>	<b>1</b>
<b>1.1</b>	<b>Situation et comptes consolidés du Groupe Encres DUBUIT</b>	<b>1</b>
1.1.1	Les impacts de la Crise sanitaire du covid-19 et du conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine sur les activités du Groupe	1
1.1.2	Compte de résultat consolidé	2
1.1.3	Bilan consolidé	4
1.1.4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	5
1.1.5	Evolution du périmètre de consolidation	5
1.1.6	Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2021	5
1.1.7	Perspectives 2022 et évènements postérieurs à la clôture	7
<b>1.2</b>	<b>Comptes annuels de la société mère Encres DUBUIT SA</b>	<b>8</b>
1.2.1	Compte de résultat et bilan d'Encres DUBUIT SA	8
1.2.2	Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021 – approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement (première et deuxième résolutions)	9
1.2.3	Affectation du résultat de l'exercice (troisième résolution)	9
1.2.4	Situation financière de la société Encres DUBUIT SA	9
1.2.5	Délais de paiement fournisseurs et clients	9
1.2.6	Activité en matière de recherche et de développement	11
1.2.7	Etablissements existants	11
1.2.8	Dividendes	11
1.2.9	Perspectives	11
<b>1.3</b>	<b>Opérations sur titres réalisées par les dirigeants</b>	<b>11</b>
<b>1.4</b>	<b>Les commissaires aux comptes</b>	<b>12</b>
<b>1.5</b>	<b>Informations concernant le capital</b>	<b>12</b>
1.5.1	Capital de la société	12
1.5.2	Actionnariat salarié	12
1.5.3	Programme de rachat d'actions	13
1.5.4	Délégations et autorisations financières soumises à la prochaine Assemblée Générale	14
<b>1.6</b>	<b>Filiales et participations</b>	<b>16</b>
<b>1.7</b>	<b>Approbation et/ou ratification des conventions réglementées (quatrième résolution)</b>	<b>18</b>
<b>1.8</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>18</b>
1.8.1	Risques juridiques (liés aux réglementations)	18
1.8.2	Risques industriels et environnementaux	19
1.8.3	Risques de crédit	19
1.8.4	Risques opérationnels	19
1.8.5	Risques de marché	20
1.8.6	Risques liés aux épidémies	20
<b>1.9</b>	<b>Autres informations</b>	<b>21</b>
<b>2</b>	<b>COMPTE CONSOLIDES 2021 (normes IFRS)</b>	<b>23</b>
<b>2.1</b>	<b>Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global de la période</b>	<b>24</b>
<b>2.2</b>	<b>Etat de la situation financière (bilan)</b>	<b>26</b>
<b>2.3</b>	<b>Tableau de flux de trésorerie</b>	<b>28</b>
<b>2.4</b>	<b>Variation des capitaux propres consolidés</b>	<b>29</b>
<b>2.5</b>	<b>Annexes des comptes consolidés</b>	<b>30</b>

<b>3</b>	<b>COMPTES ANNUELS 2021 ET ANNEXES</b>	<b>70</b>
3.1	Les états financiers	70
3.2	Annexes des comptes annuels (exercice clos au 31 décembre 2021)	75
3.2.1	Evènements significatifs	75
3.2.2	Principes, règles et méthodes comptables	76
3.2.3	Notes sur les comptes annuels	80
<b>4</b>	<b>RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>97</b>
4.1	Observations sur l'exercice clos au 31 décembre 2021	97
4.2	Le conseil de surveillance	97
4.2.1	Composition	97
4.2.2	Liste des mandats et autres fonctions	98
4.3	Le Directoire	99
4.4	Le capital social	99
4.5	Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire ayant plus de 10% des droits de vote et une société contrôlée	103
4.6	Assemblée Générale du 8 Juin 2022	103
4.7	Descriptif du programme de rachat d'actions	108
<b>5</b>	<b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>110</b>
5.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	110
5.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	113
5.3	Rapport spécial sur les conventions réglementées	116



## 1 RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 Juin 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte, conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de commerce et aux stipulations statutaires pour vous rendre compte de l'activité de la société Encres DUBUIT au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2021 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice.

Le rapport que nous vous présentons intègre des références aux résultats consolidés, ainsi qu'à l'activité des filiales.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

### 1.1 Situation et comptes consolidés du Groupe Encres DUBUIT

Le Groupe dont nous décrivons l'activité comprend au 31 décembre 2021, les sociétés Encres DUBUIT SA, SCREEN MESH, TINTAS DUBUIT, Encres DUBUIT SHANGHAI, DUBUIT BENELUX, PUBLIVENOR, DUBUIT Shanghai Co, DUBUIT OF AMERICA, DUBUIT VIETNAM INKS et POLY-INK achetée au cours de l'exercice.

#### 1.1.1 Les impacts de la Crise sanitaire du covid-19 et du conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine sur les activités du Groupe

L'année 2021 est restée marquée par les impacts de la crise sanitaire de la Covid-19 qui s'est répandue dans le monde entier et qui ont touché certaines zones géographiques où le Groupe opère.

La priorité du Groupe a toujours été de préserver la santé, la sécurité et la sûreté de ses collaborateurs. Le Groupe y a répondu à travers le respect des directives des autorités des pays où il opère, l'application et l'adaptation de ses standards mondiaux et élevés de gestion de la sécurité et de la santé sur ses sites opérationnels.

Les mesures strictes de confinement appliquées par certains pays et notamment par le Vietnam ont entraîné un retard dans le démarrage des opérations du groupe au Vietnam. Depuis avril 2022, le pays a réouvert ses frontières permettant au Groupe de finaliser l'implantation de son outil de production et de reprendre son développement commercial dans l'ASEAN.

Depuis le mois de mars 2022, la Chine qui mène une politique zéro COVID connaît une recrudescence des cas ce qui a conduit le gouvernement à remettre en place des mesures strictes de confinement (interdiction de circulation des personnes et obligation de rester à son domicile) dans certaines villes dont Shanghai et ses environs pour une durée inconnue.

Si, ces nouvelles mesures viennent pénaliser la reprise d'activité de notre filiale chinoise, qui est à l'arrêt depuis fin mars 2022, elle accélère aussi les tensions sur les approvisionnements et sur les matières premières provenant majoritairement de Chine. Ces tensions génèrent une hausse des prix des matières premières et des coûts d'approvisionnement ce qui aura un impact négatif sur l'activité et la rentabilité du groupe.

A ce stade, l'impact financier lié à cette situation est difficile à évaluer. Le Groupe met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour remédier à ces hausses et aux pénuries.

En février 2022, un conflit militaire a éclaté entre la Russie et l'Ukraine. Le groupe Encres DUBUIT n'a pas d'activité commerciale en Ukraine. Le chiffre d'affaires généré par le groupe en Russie représente en 2021 moins de 2 % du chiffre d'affaires consolidé. Le groupe ne détient aucun actif dans ces deux pays.

## 1.1.2 Compte de résultat consolidé

Le Groupe Encres DUBUIT réalise pour l'année 2021 un chiffre d'affaires consolidé de 20,7 millions d'euros contre 18,6 millions d'euros lors de l'exercice précédent, réparti comme suit :

Chiffre d'Affaires (en milliers d'euros)	2021	En % CA	2020	En % CA	Variation	En % CA
Asie	7 960	38,5%	7 430	39,9%	530	7,1%
France	6 485	31,4%	5 627	30,2%	858	15,3%
Europe	5 301	25,6%	4 694	25,2%	607	12,9%
Amérique du Nord et Amérique Centrale	664	3,2%	627	3,4%	37	5,8%
Afrique, Moyen-Orient	263	1,3%	247	1,3%	16	6,5%
Océanie	9	0,0%	11	0,1%	-2	-14,2%
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>20 683</b>	<b>100%</b>	<b>18 637</b>	<b>100%</b>	<b>2 047</b>	<b>11,0%</b>

A taux de change constants, le chiffre d'affaires pour l'année 2021 s'élève à 20,5 M€ en hausse de 9,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Nous rappelons que le chiffre d'affaires du Groupe pour l'année 2019, période avant COVID, s'élevait à 23,6 millions d'euros.

### Activité en Europe – 57 % du chiffre d'affaires du Groupe

A fin décembre 2021, le chiffre d'affaires de la zone s'élève à 11,8 M€ contre 10,3 M€ sur l'exercice précédent, en progression de 14,2 % par rapport à 2020.

Ainsi, la zone confirme sur le second semestre 2021, la reprise de l'activité amorcée sur le premier semestre puisqu'elle enregistre une progression de 14,8 % contre 13,5 % au premier semestre.

### Activité en Asie – 38,5 % du chiffre d'affaires du Groupe dont 95 % réalisé par la filiale chinoise

Au cours du premier semestre 2021, la zone Asie a connu une forte progression de son activité par rapport au premier semestre 2020 (plus 29 %). Elle n'a pas pu reproduire une telle performance sur le second semestre notamment du fait de la crise touchant les composants électroniques. Par conséquent, l'activité s'affiche en repli de 8,4 % par rapport au second semestre 2020.

### Activité en Amérique du Nord – 3,2 % du chiffre d'affaires du Groupe

La zone affiche une progression de son activité de plus 5,8 % par rapport à 2020. La progression est due au gain de nouvelles parts de marché en Amérique centrale.

### Activité en Afrique / Moyen-Orient – 1,3 % du chiffre d'affaires du Groupe

La zone affiche un chiffre d'affaires en progression de 6,5 % par rapport à 2020.

## Marge brute, Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel du Groupe

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>20 683</b>	<b>18 637</b>	<b>2 046</b>
Marge brute (*)	13 268	11 624	1 644
en % du chiffre d'affaires	64,1%	62,4%	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 229</b>	<b>-284</b>	<b>1 513</b>
en % du chiffre d'affaires	6%	-1,5%	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1237</b>	<b>-254</b>	<b>1 491</b>
en % du chiffre d'affaires	6,0%	-1,4%	
Résultat financier	98	-146	244
en % du chiffre d'affaires	0,5%	-0,8%	
<b>Résultat net avant IS</b>	<b>1335</b>	<b>-400</b>	<b>1 735</b>
en % du chiffre d'affaires	6,5%	-2,1%	
Pertes (gains) sur cession d'activité	0	0	
Impôt sur les sociétés	-431	-98	
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>905</b>	<b>-554</b>	<b>1 460</b>
en % du chiffre d'affaires	4,4%	-3,0%	

Le **résultat opérationnel** pour l'année 2021 s'élève à 1,237 million d'euros (6,0 % du chiffre d'affaires) contre moins 254 mille euros (-1,4 % du chiffre d'affaires) sur l'année 2020.

L'amélioration de 1,491 million d'euros du résultat opérationnel est due à :

- une amélioration de la marge brute de 1,6 million d'euros liée à la hausse de l'activité pour 1,3 million d'euros et à la progression du taux de marge qui passe de 62,4 % à 64,1 % soit en valeur 0,7 million d'euro, L'amélioration du taux de marge est liée d'une part à la hausse du prix de vente réalisée sur le second semestre 2021 afin de faire face à la hausse du prix des matières premières et d'autre part au repositionnement de l'offre commerciale sur des marchés industriels à meilleure valeur ajoutée,
- le groupe reste vigilant et poursuit un encadrement de sa structure de coûts tout en menant une politique RH dynamique en quête de nouveaux talents pour renforcer ses équipes commerciales, techniques et administratives.

## Résultat financier du Groupe

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation
Produits des placements nets	0	-5	5
Intérêts et charges assimilées	-44	-46	2
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-44</b>	<b>-51</b>	<b>7</b>
Produits financiers	203	168	35
Charges financières	-61	-263	202
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>142</b>	<b>-95</b>	<b>237</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>98</b>	<b>-146</b>	<b>244</b>

Le résultat financier de l'exercice 2021 est un profit financier de 98 mille euros qui s'analyse ainsi :

- Un profit net de change constaté dans les comptes annuels de chaque entité étrangère pour 123 mille euros,

- Une charge d'intérêts liés aux emprunts pour 44 mille euros ; la dette financière du groupe est principalement sur des taux fixes. L'impact de la hausse ou de la baisse des taux n'est pas significatif.
- Des autres produits et charges financières pour plus 19 mille euros.

### **Charge d'impôt Groupe**

La charge d'impôt sur les sociétés (*impôt courant et impôts différés*) au titre de l'exercice 2021 est de 431 mille euros. L'impôt courant correspond à l'impôt société calculé sur le bénéfice des filiales belge (8K€) et chinoise (415K€).

### **Résultat net part de Groupe**

Le résultat net part de Groupe au titre de l'exercice 2021 est un profit de 905 mille euros contre une perte de 554 mille euros en 2020.

En l'absence d'opération de capital, le bénéfice net par action s'établit à plus 0,288 euro par action contre moins 0,177 euro au titre de 2020.

### **1.1.3 Bilan consolidé**

#### **Les capitaux propres**

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2021 à 23,9 millions d'euros (22,2 millions d'euros au 31 décembre 2020). La variation des capitaux propres part du Groupe au cours de l'exercice 2021 est de plus 1,778 million d'euros et se répartit comme suit :

- Résultat net du Groupe pour plus 905 mille euros,
- Gains et perte comptabilisés en capitaux propres (variation des écarts de conversion) hors variation de périmètre pour plus 669 mille euros,
- Variations sur les titres auto-détenus et plan d'attribution d'actions gratuites pour plus 205 mille euros (réalisation des plans d'attribution d'actions gratuites 2019-1 et 2019-2).

#### **Actifs non courants et immobilisations corporelles**

Les actifs non courants (en valeur nette) s'élèvent à 11, millions d'euros (contre 10,6 millions d'euros au 31 décembre 2020) et se décomposent ainsi :

- Immobilisations corporelles : 7,409 millions d'euros,
- Immeubles de placement : 805 mille euros,
- Ecart d'acquisition : 715 mille euros dont 283 mille euros lié à l'acquisition de POLY-INK,
- Immobilisations incorporelles : 1,726 million d'euros,
- Immobilisations financières : 121 mille euros,
- Impôts différés actifs : 228 mille euros,
- Autres actifs : 48 mille euros.

#### **Besoin en fonds de roulement**

Le besoin en fonds de roulement (clients + stocks + impôt courant + autres actifs courants – fournisseurs – autres passifs courants) au 31 décembre 2021 est un besoin de 6,505 millions d'euros en hausse de 1,374 million d'euros par rapport au 31 décembre 2020 (5,131 millions d'euros). Cette hausse s'explique en partie par les hausses des stocks pour 490 mille euros et des en-cours clients pour 1,088 million d'euros en lien avec la hausse du chiffre d'affaires. La variation est analysée dans la note 24 de l'annexe des comptes consolidés.

#### **Endettement financier net**

L'endettement financier net (dettes financières brutes – trésorerie et équivalent) s'établit au 31 décembre 2021 à moins 6,844 millions d'euros en baisse de 36 mille euros par rapport au 31 décembre 2020 (moins 6,880 millions d'euros).

L'endettement financier net négatif de 6,844 millions d'euros se répartit ainsi :

- Disponibilités pour 9,274 millions d'euros (8,789 millions d'euros pour 2020),

- Emprunts à taux fixe pour 2,430 millions d'euros (1,909 mille euros pour 2020). La variation de plus 520 mille euros s'analyse ainsi :
  - o Souscription d'un Prêt Garanti par l'Etat pour plus 860 mille euros,
  - o Incidence nette des retraitements liés à IFRS 16 « contrats de location » pour moins **138** mille euros composés de plus 60 mille euros liées à l'acquisition de nouveaux véhicules et de moins 198 mille euros de remboursements,
  - o L'incidence du retraitement du crédit-bail pour moins **77** mille euros (une hausse de 41 mille euros pour un nouveau contrat souscrit et un remboursement de moins 118 mille euros),
  - o Remboursements des emprunts en cours pour moins 130 mille euros,
  - o Remboursement de l'assurance prospection pour moins 20 mille euros,
  - o Écarts de conversion.

### **Provision pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2021 représentent 55 mille euros contre 56 mille euros au 31 décembre 2020. Le détail des provisions pour risques et charges est donné dans la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### **1.1.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé**

**Le flux de trésorerie généré par l'activité s'établit à 693 mille euros en 2021 contre 2,055 million d'euros au 31 décembre 2020.**

**Le flux de trésorerie lié aux investissements** représente pour l'année 2021 un décaissement net de 762 mille euros qui s'explique par :

- L'acquisition de Poly Ink au cours du mois de décembre 2021,
- Des investissements d'amélioration des installations du site de production de Mitry Mory,
- La finalisation des investissements réalisés au Vietnam.

**Le flux de financement** s'élève à plus 330 mille euros pour l'exercice 2021.

Ce flux se compose principalement :

- Des remboursements d'emprunts pour 486 mille euros, dont les diminutions d'emprunts constatés dans le cadre des retraitements liés à IFRS 16 « contrats de location » et au crédit-bail pour 336 mille euros,
- La souscription par Encres DUBUIT d'un prêt Garanti par l'Etat pour 860 mille euros.

#### **1.1.5 Evolution du périmètre de consolidation**

Fin 2021, Encres DUBUIT a acquis la société POLY INK spécialisée dans la formulation d'encre conductrices transparentes. Cette acquisition permet au Groupe Encres Dubuit de poursuivre son développement et de renforcer son offre commerciale dans le domaine de l'électronique imprimée.

#### **1.1.6 Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

##### **a) Situation au Brésil**

**Nous rappelons au préalable l'historique figurant dans le rapport financier annuel 2020.**

Préambule :

Encres DUBUIT SA a conclu, courant 2014, une transaction avec les associés minoritaires de la société DUBUIT PAINT. Cette opération a permis à la société :

- D'une part, de céder sa participation dans le capital de la société DUBUIT PAINT avec le règlement du prix sous la forme de la remise de deux ensembles immobiliers industriels brésiliens assortis de contrats de location ;

- D'autre part, de désengager pleinement sa responsabilité dans les affaires brésiliennes.

Cette transaction a été définitivement homologuée par décision du juge en date du 14 octobre 2014.

La date d'effet du transfert de la participation d'ENCRES DUBUIT vers les associés minoritaires, devait être effective au 31 décembre 2013 moyennant la réalisation, dans un délai de 12 mois depuis la date d'homologation du protocole, d'un certain nombre de formalités de nature administrative et procédurale (modification de la dénomination sociale, modification du contrat social, mise en place de garanties exerçables en cas de défaut de paiement etc.).

Jusqu'alors, le protocole transactionnel n'avait pu s'appliquer dans son intégralité car l'ensemble des conditions suspensives n'était pas levé.

Depuis, les modifications de la dénomination sociale et du contrat social (statuts) ont été réalisées.

Par ailleurs, les formalités de mise en œuvre du protocole liées au transfert des ensembles immobiliers situés au Brésil (*qui interviennent en paiement de l'indemnisation de la valeur de la participation des sociétés brésiliennes aux minoritaires*) et à l'établissement des contrats de locations ont été finalisées.

Le délai extrêmement long des formalités ne modifie pas la validité des termes du contrat. Ainsi, la cession de la participation dans le capital de DUBUIT PAINT n'est pas remise en cause, à ce jour.

Lors du précédent rapport financier, les actes de propriété n'étaient toujours pas délivrés à Encres Dubuit. Cependant, l'avocat représentant la société avait affirmé que le jugement du 14 octobre 2014 avait valeur d'actes de propriété et que le registre d'enregistrement des immeubles ne pouvait s'y opposer.

Néanmoins fin 2017, des demandes judiciaires d'un ancien dirigeant de Dubuit Paint et de l'administrateur judiciaire, qui avait été nommé fin 2013 par le tribunal de commerce de Pindamonhangaba dans le cadre de la procédure judiciaire initiée par Encres DUBUIT à l'encontre des dirigeants et associés locaux afin de procéder à un audit de la situation économique et financière réelle de la société Dubuit Paint, ont suspendu la procédure d'enregistrement des actes de propriété auprès du registre des immeubles.

Ces actions judiciaires concernent :

- D'une part la demande par l'administrateur judiciaire d'un complément d'honoraires dans le cadre de sa mission initiale pour un montant de 373 mille réals soit 59 mille euros et,
- D'autre part, la demande de requalification par l'ancien dirigeant de Dubuit Paint de son statut de mandataire social en statut de salarié : valeur estimée par la partie adverse 1,7 million de réals soit 269 mille euros.

### **Evolution en 2021 et au cours du premier trimestre 2022**

- Début 2022, les actes de propriété des deux immeubles ont été obtenus par le Groupe. Pour mémoire, une requête avait été déposée auprès du juge en mars 2019 afin de les obtenir. En février 2020, le juge avait émis un avis favorable à la demande d'Encres DUBUIT. L'avocat du Groupe était en attente du jugement écrit afin de procéder à l'enregistrement des actes de propriété. En février 2021, l'acte de transfert de propriété de l'immeuble de Pindamonhangaba à Encres Dubuit avait été délivré. Cependant, le document comportant des mentions erronées sur l'indisponibilité du bien nécessitent l'intervention du cabinet d'avocat du Groupe auprès du registre des immeubles de Pindamonhangaba afin d'obtenir les corrections.  
Pour mémoire, le litige avec l'administrateur judiciaire a été soldé sans coût entre les parties.
- Un jugement provisoire est intervenu mi 2018 condamnant le groupe historique (Dubuit Paint et Encres Dubuit) à verser à l'ancien dirigeant de Dubuit Paint la somme de 4,6 millions de réals (729 K€) mais un expert a été nommé par la Cour ramenant le montant à 2,9 millions de réals (459 K€). Les sociétés ont fait appel de ce jugement et celui-ci a été annulé pour vice de procédure avec retour en première instance de la cause. La date du procès avait été fixée au mois de novembre 2019 puis reportée au 15 avril 2020. Cependant la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 paralysant l'activité judiciaire au Brésil, la date du procès a été annulée et reportée au 15 décembre 2021. Le jugement a été rendu début avril 2022 et a débouté l'ancien dirigeant de toutes ses demandes. Le 18 avril 2022, l'ancien dirigeant a fait appel du jugement.

Dans l'intérêt économique et financier du Groupe, la société gère au mieux ces litiges avec les avocats. Elle réitère le principe du désengagement de la responsabilité du Groupe depuis la cession des filiales brésiliennes et l'état des procédures à ce jour ne permet pas la constitution d'une provision.

#### Eléments d'informations liés à l'exécution des contrats de location :

Les loyers perçus sur les immeubles de placements situés au Brésil s'élèvent à 154 mille euros pour l'année 2021 (se reporter à la note 8 « Immeuble de placement » des comptes consolidés).

#### **b) Autres événements**

Le groupe a finalisé fin décembre 2021, l'acquisition de la société POLY INK. La valorisation de la société s'est faite sur la base des comptes arrêtés au 30 septembre 2021.

Cette acquisition a généré un écart d'acquisition de 283 mille euros. Le prix d'acquisition et son affectation seront finalisés dans le délai de douze mois à compter de la date de prise de contrôle, comme le prévoit la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

### **1.1.7 Perspectives 2022 et événements postérieurs à la clôture**

#### ❖ Perspectives 2022 :

La politique zéro COVID menée par la Chine paralyse l'activité chinoise et amplifie les pénuries de matières premières existantes en ce début d'année 2022. Ces situations viennent contrarier l'activité du groupe qui doit manœuvrer avec des tensions sur les prix, sur les quantités et sur les délais de livraison qui viendront peser sur les résultats du groupe pour l'exercice 2022.

En faisant preuve de résilience, d'agilité et de réactivité, le groupe Encres DUBUIT continue à travailler sur des projets ambitieux qui assurent le maintien de ses compétences et de son leadership sur ses marchés malgré les inquiétudes et les incertitudes générées par le retour de la guerre en Europe.

Les axes prioritaires pour le Groupe restent :

- La santé de ses collaborateurs et de ses clients,
- L'efficacité commerciale et marketing ;
- Le renforcement de l'excellence industrielle ;
- L'innovation.

#### ❖ Evènement postérieur à la clôture

Comme nous l'avons mentionné dans le paragraphe 1.1.1 relatif aux « *impacts de la Crise sanitaire du covid-19 et du conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine sur les activités du Groupe* » du rapport du Directoire à l'assemblée générale du 8 juin 2022, notre site de production chinois est à l'arrêt depuis fin mars 2022.

Le groupe n'a, à ce jour, aucune visibilité sur le moment auquel les mesures gouvernementales chinoises, qui impactent directement le tiers du chiffre d'affaires consolidé, prendront fin.

Le jugement, opposant l'ancien dirigeant de DUBUIT PAINT (Brésil) et Encres DUBUIT, a été rendu début avril 2022. L'ancien dirigeant a été débouté de toutes ses demandes. Cependant, le 18 avril 2022, il a fait appel du jugement. Les enjeux financiers sont repris au paragraphe 1.1.6 « *Faits marquants de l'exercice clos au 31 décembre 2021, a) Situation au Brésil* » du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale du 8 juin 2022.

## 1.2 Comptes annuels de la société mère Encres DUBUIT SA

### 1.2.1 Compte de résultat et bilan d'Encres DUBUIT SA

La société Encres DUBUIT SA dont nous vous demandons d'approuver les comptes annuels clos au 31 décembre 2021 a réalisé un chiffre d'affaires de 11,2 millions d'euros et un bénéfice de 401 mille euros.

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>11 203</b>	<b>10 441</b>	<b>762</b>
Marge brute (*)	6 734	6 024	710
<b>en % du chiffre d'affaires</b>	<b>60,11%</b>	<b>57,70%</b>	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-415</b>	<b>-883</b>	<b>468</b>
<b>en % du chiffre d'affaires</b>	<b>-3,70%</b>	<b>-8,46%</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-395</b>	<b>-1 566</b>	<b>1 171</b>
<b>en % du chiffre d'affaires</b>	<b>-3,53%</b>	<b>-15,00%</b>	
Résultat financier	604	-140	744
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>209</b>	<b>-1 705</b>	<b>1 914</b>
<b>en % du chiffre d'affaires</b>	<b>1,87%</b>	<b>-16,33%</b>	
Résultat exceptionnel	29	17	12
<b>RESULTAT NET</b>	<b>401</b>	<b>-1 557</b>	<b>1 958</b>
<b>en % du chiffre d'affaires</b>	<b>3,58%</b>	<b>-14,91%</b>	

(\*) Chiffre d'affaires - coûts des matières premières consommées

**Le résultat d'exploitation** s'élève pour la période à moins 395 mille euros (moins 3,53 % du Chiffre d'affaires) contre moins 1,6 millions d'euros au 31 décembre 2020 (moins 15 % du chiffre d'affaires).

L'amélioration du résultat d'exploitation (plus 1,171 million d'euros) s'analyse ainsi :

- Une hausse de la marge brute liée à une hausse du chiffre d'affaires pour 440 mille euros et une amélioration du taux de marge de plus de 2 points soit 270 mille euros ce qui permet une amélioration globale de la marge brute de plus 710 mille euros,
- Une baisse de la taxe foncière pour moins 56 mille euros et de la cotisation foncière pour 52 mille euros,
- Une baisse des charges de personnel pour moins 25 mille euros.

**Le résultat financier** s'élève à 604 mille euros au 31 décembre 2021 en progression de 744 mille euros par rapport à l'exercice 2020. La progression s'analyse ainsi :

- Le versement de dividendes de la filiale chinoise pour 534 mille euros,
- La baisse des dotations financières pour 74 mille euros,
- Et la différence négative de change pour 114 mille euros.

Ainsi **le Résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2021 s'élève à plus 209 mille d'euros contre moins 1,7 millions d'euros au 31 décembre 2020.

**Le résultat exceptionnel** s'élève à plus 29 mille euros contre 17 mille euros à fin décembre 2020.

**Le résultat net** du 31 décembre 2021 s'élève à 401 mille euros.

### **1.2.2 Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021 – approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement (première et deuxième résolutions)**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se soldant par un bénéfice de 400 830,78 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 905 383 euros.

Nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 40 652 euros et l'impôt correspondant (à 26,5 %), soit 10 773 euros.

### **1.2.3 Affectation du résultat de l'exercice (troisième résolution)**

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité des bénéfices de 400 830,78 euros, en totalité au compte Report à nouveau, qui serait ainsi porté d'un montant débiteur de 641 196,66 euros à un montant débiteur de 240 635,88 euros. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende ni revenu au cours des trois derniers exercices.

### **1.2.4 Situation financière de la société Encres DUBUIT SA**

Encres DUBUIT SA dispose d'une trésorerie de 4,585 millions d'euros. Ce montant intègre des placements de trésorerie à hauteur de 421 mille euros et des actions Encres DUBUIT destinées à l'attribution gratuite pour un montant net de dépréciation de 65 mille euros.

Le solde de la dette financière pour l'exercice 2021 s'élève à 1,231 millions euros. Il correspond principalement à :

- Au solde de l'emprunt souscrit pour le financement des installations liées à la mise en service d'un atelier de production dédié à l'activité inkjet pour 264 mille euros,
- Aux fonds avancés par la COFACE au titre de l'assurance prospection pour 99 mille euros. Les fonds sont remboursables sur une période de 4 ans proportionnellement aux ventes réalisées sur la zone couverte,
- Au Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour 860 mille euros.

### **1.2.5 Délais de paiement fournisseurs et clients**

Conformément aux articles L. 441-14 et D441-6 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et du solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance au 31 décembre 2021 est présentée dans le tableau figurant ci-après.

**31 décembre 2021 :**

Articles L441-14 et D. 441-6 du Code de commerce : Factures <b>recues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Articles L441-14 et D. 441-6 du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>											
Nombres de factures concernées					69						312
Montant total des factures concernées TTC	34	11	7	17	69	191	25	14	82		312
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,45%	0,15%	0,09%	0,23%	0,92%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						1,70%	0,22%	0,12%	0,73%		2,78%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>											
Nombre de factures exclues											
Montant total des factures exclues											
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : négociés avec chaque fournisseur - Délais légaux : 45 jours fin de mois					- Délais contractuels : alloués en fonction de la cotation du client - Délais légaux : 45 jours fin de mois					

### **1.2.6 Activité en matière de recherche et de développement**

Encres DUBUIT SA consacre plus de 4 % de son chiffre d'affaires à l'activité de recherche et développement. Le laboratoire de recherche et développement est installé en France sur le site de production de Mitry Mory (77). Il pilote et coordonne les équipes de recherche présentes au siège et dans les filiales.

Aujourd'hui, une douzaine de personnes est affectée directement à la recherche, au développement et à l'assistance technique suivant 3 axes :

- La mise au point de nouvelles gammes de produits pour des marchés futurs en relation avec le marketing,
- L'amélioration de produits existants afin d'augmenter leur polyvalence ou de diminuer leur coût,
- La création de produits spécifiques répondant à un cahier des charges client.

### **1.2.7 Etablissements existants**

La Société dispose d'établissements secondaires dans les villes suivantes :

- Lille,
- Lyon,
- Noisy.

### **1.2.8 Dividendes**

Conformément aux dispositions de l'article 43 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'aucune distribution de dividendes ni autres revenus n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

### **1.2.9 Perspectives**

Les inquiétudes et incertitudes générées par le conflit militaire survenu au mois de février 2022 entre la Russie et l'Ukraine relègue la crise sanitaire au second rang même si la pandémie persiste dans certains pays.

Cependant, Encres DUBUIT poursuit ses efforts pour combattre au quotidien cette crise sanitaire et continuer à servir ses clients et assurer la protection de ses salariés.

En 2022, encres DUBUIT va devoir faire face à une tension / pénurie sur les approvisionnements de matières premières, une hausse des prix d'achats, une hausse des coûts de transport et de l'énergie ce qui aura un impact sur l'activité et le niveau de marges même si des mesures pour remédier à ces hausses et pénuries sont mises en place.

A la date où nous rédigeons le rapport financier annuel 2021, il est délicat d'évaluer les impacts financiers en lien avec le reconfinement déclaré par la Chine à la suite de l'apparition de nouveaux cas COVID et le conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine.

## **1.3 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants**

Depuis février 2021, il n'y a aucune opération réalisée sur les titres par les dirigeants.

Pour rappel, Monsieur Jean-Louis DUBUIT avait procédé au cours du mois de janvier 2021 à l'achat de 7 926 actions Encres DUBUIT au prix moyen de 3,8632 euros.

## 1.4 Les commissaires aux comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

#### Cabinet SEC 3

Renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 juin 2017

Expiration du mandat : Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

#### Société B&A Audit

Renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 juin 2017

Expiration du mandat : Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2022.

## 1.5 Informations concernant le capital

### 1.5.1 Capital de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2021 plus de 2%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales (hors auto-détention).

	Personne détenant plus de :	DUBUIT INTERNATIO NAL SARL (*)	Famille DUBUIT (**)	Sous total DUBUIT	EXIMIUM
31/12/20	% du capital	40,24%	21,04%	61,28%	6,05%
	% des droits de votes	50,30%	26,19%	76,49%	3,75%
31/12/21	% du capital	40,24%	21,21%	61,45%	7,07%
	% des droits de votes	50,15%	26,22%	76,37%	4,40%

(\*) Société contrôlée par M. DUBUIT et ses enfants étant précisé que chacun des 3 enfants détient la nu propriété de près du 1/3 de capital de cette société et que M. DUBUIT en détient l'usufruit.

Le droit de vote appartient au nu propriétaire pour toutes les décisions sauf l'affectation du résultat

(\*\*) Dont M. Jean-Louis DUBUIT qui détient en son nom 17,25 % du capital et 21,29 % de droits de vote au 31 décembre 2021.

### Déclaration de franchissement de seuils :

#### Au cours de l'exercice 2021

Néant

#### Au cours de l'exercice 2020

Néant

### 1.5.2 Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2021, la part du capital détenue par les salariés au sens de l'article L.225-102 du Code de Commerce représente, à la connaissance de la société 1,94 % du capital.

Nous vous informons qu'aucune fraction du capital de la société n'était détenue au 31 décembre 2021 par des salariés de l'entreprise ou des sociétés liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise et dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise.

### 1.5.3 Programme de rachat d'actions

#### ❖ Le programme de rachats d'actions

Au 31 décembre 2021, le nombre d'actions détenu par la société Encres DUBUIT dans le cadre du programme de rachat d'actions est de 98 191 titres répartis ainsi :

- 79 615 actions détenues directement par la société Encres DUBUIT pour une valeur de 297 933,60 euros,
- 1076 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité souscrit auprès de la société de bourse Gilbert Dupont pour une valeur de 3 879,57 euros,
- Et 17 500 actions libres d'être affectées à de nouveaux plans d'attribution gratuites d'actions pour une valeur de 123 138,60 euros.

La valeur évaluée au cours du 31 décembre 2021 (3,78 euros) s'élève à 371 162 euros.

Les actions auto-détenues par la société n'ont pas fait l'objet de réallocation au cours de l'exercice 2021.

#### ❖ Bilan du contrat de liquidité

Bilan annuel 2021 du contrat de liquidité signé avec la société de bourse Gilbert DUPONT :

- o Nombre d'actions achetées : 25 317 titres
- o Cours moyen d'achat : 3,8993 € soit un montant total de 98 717,50 euros
- o Nombre d'actions vendues : 25 072 titres
- o Cours moyen de vente 3,9196 € soit un montant total de 98 272,88 euros

Au 31 décembre 2021, la Société détient 1076 titres au travers du contrat de liquidité représentant 0,034 % du capital de la société et une valeur nominale de 430,40 €.

Au cours de l'exercice 2021, les seuls achats ventes d'actions auto détenues ont eu lieu dans le cadre du contrat de liquidité. Les frais de négociation se sont élevés à 0 euro.

#### • **Proposition de renouveler l'autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (sixième résolution soumise à l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2022)**

Nous vous proposons, aux termes de la sixième résolution, de conférer au Directoire, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 28 juin 2021 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire. Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ENCRES DUBUIT par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées),
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à **8 euros** par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à **2 512 800 euros**.

#### **1.5.4 Délégations et autorisations financières soumises à la prochaine Assemblée Générale**

Le Directoire souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société, ainsi que toutes les autorisations nécessaires pour disposer des outils permettant d'avoir une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations et autorisations financières arrivant à échéance. Sur l'état des délégations et autorisations en cours, vous trouverez au § 4.4 (dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise), le tableau des délégations et autorisations en cours consenties par l'Assemblée Générale au Directoire et l'état de leur utilisation.

Par ailleurs, compte tenu des délégations susceptibles de générer à terme une augmentation de capital en numéraire, il vous est demandé de statuer sur une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Délégation de compétence en vue d'émettre des BSA, BSAANE et/ou BSAAR avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (*septième résolution soumise à l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2022*)**

La délégation de compétence de cette nature arrive à échéance cette année et n'a pas été utilisée.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler la délégation financière en matière d'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR avec suppression du droit préférentiel de souscription arrivant à échéance. Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez le tableau des délégations et autorisations en cours consenties par l'Assemblée Générale au Directoire et l'état de leur utilisation dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise au paragraphe « Capital autorisé ». Par ailleurs, compte tenu de cette délégation susceptible de générer à terme une augmentation de capital en numéraire, il vous est demandé de statuer sur une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

Il vous est proposé de bien vouloir consentir une nouvelle délégation de compétence au Directoire, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de procéder à l'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR au profit d'une catégorie de personnes et ce afin de permettre à certains salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une société du groupe d'être intéressés à l'évolution du cours de l'action, à condition d'accepter de prendre un risque en souscrivant le bon.

Cette délégation présenterait les caractéristiques suivantes :

Elle permettrait de procéder à l'émission :

- de bons de souscription d'actions (BSA),
- de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE),
- de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR).

Les BSA, BSAANE et/ou BSAAR pourraient être émis en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques déterminées par le Directoire, tant en France qu'à l'étranger, et donnerait droit de souscrire et/ou d'acheter à des actions

ENCRES DUBUIT à un prix fixé par le Directoire lors de la décision d'émission selon les modalités de fixation du prix définies ci-après.

Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons serait au moins égal, à la moyenne des cours de clôture de l'action ENCRES DUBUIT aux 20 séances de bourse précédant sa fixation déduction faite de l'éventuel prix d'émission du bon.

Dans cette optique, nous vous proposons de décider la suppression de votre droit préférentiel de souscription aux BSA, BSAANE, BSAAR à émettre au profit de la catégorie de personnes suivante : les dirigeants mandataires, sociaux ou non et cadres salariés de la Société et/ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourrait être supérieur à 150 000 euros.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Cette délégation emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits.

A cet égard, le Directoire aurait tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Cette délégation priverait d'effet, au jour de l'Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Il est précisé que chacun des membres du Directoire s'abstiendra de participer au vote de la résolution afin de ne pas peser sur le sens du vote de la présente résolution.

**Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un PEE (huitième résolution soumise à l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2022)**

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire étant appelée sur des délégations susceptibles de générer immédiatement ou à terme des augmentations de capital en numéraire, elle doit également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé de déléguer au Directoire, votre compétence à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, le Directoire pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de vingt-six mois.

Il est précisé que, le prix des actions à souscrire serait déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le Directoire aurait tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il aurait également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

Le Directoire pourrait ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Cette délégation priverait d'effet, au jour de l'Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux) (neuvième résolution soumise à l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2022)**

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire pour une durée de trente-huit mois, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, au profit des salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel de la société ENCREs DUBUIT et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, et des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par Directoire au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant au jour de l'attribution.

A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des bénéficiaires d'options en cas d'opérations sur le capital de la Société.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce. Ces dispositions prévoient, dans leur rédaction actuelle, pour les sociétés dont les actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé (ce qui est le cas d'Encres Dubuit dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext growth) que : « le prix de souscription est déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. Ces critères sont appréciés le cas échéant sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives. A défaut, le prix de souscription est déterminé en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué, calculé d'après le bilan le plus récent. »

Aucune option ne pourrait être consentie pendant les périodes d'interdiction prévues par la réglementation.

La durée des options fixée par le Directoire ne pourrait excéder une période de 10 ans, à compter de leur date d'attribution. Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée.

Cette autorisation priverait d'effet, au jour de l'Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

## **1.6 Filiales et participations**

Le groupe Encres DUBUIT propose une offre globale dédiée aux clients du marché de l'impression sérigraphique et numérique à savoir :

- Une offre prépresse création d'écrans au travers des sites de tensions d'écrans situés en France et en Belgique,

- La fabrication d'encre au sein de trois sites de production (France, Espagne, Chine) et du futur site créé au Vietnam.  
Chaque site est responsable de la conception et de la réalisation des encres formulées pour le marché de l'impression sérigraphique,
- La commercialisation d'accessoires nécessaires à la clientèle.

Les sites de productions sont aussi des sites de commercialisation.

Les chiffres d'affaires et résultats des filiales comprises dans le périmètre de consolidation, sont mentionnés dans notre annexe comptable et sont repris ci-dessous :

Filiales et sous filiales	Activités	déc.-21	12 mois	déc.-20	12 mois
		CA (*)	Résultat net (*)	CA (*)	Résultat net (*)
Encres DUBUIT (France)	Site production et de commercialisation	11 203	401	10 441	-1 557
Screen Mesh (France)	Site de tension d'écran	0	-3	0	-5
Tintas DUBUIT (Espagne)	Site production et de commercialisation	1 369	-19	1 198	-33
Encres Dubuit Shanghai (Chine)	Site détenu par Dubuit Shanghai Co	0	-1,0	0	-0
Dubuit Shanghai Co (Chine)	Site production et de commercialisation	7 560	957	7 186	916
DUBUIT Benelux (Belgique)	Holding	3	-19	12	-567
PUBLIVENOR (Belgique)	Site de commercialisation et de tension d'écrans	1 953	-8	1 896	-22
DUBUIT of America (Etats-Unis)	Site de commercialisation et de ventes d'équipements de sérigraphie	311	-85	372	14
DUBUIT INKS VIETNAM	Site production et de commercialisation	9	-227	0	-117
POLY-INK	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	1	-11	n/a	n/a

(\*) Données exprimées en milliers d'euros et extraites des comptes sociaux non retraitées des opérations intragroupe

## 1.7 Approbation et/ou ratification des conventions réglementées (quatrième résolution)

A titre préalable, nous vous rappelons que seules les conventions nouvelles conclues au cours du dernier exercice clos et au début de l'exercice en cours sont soumises à la présente Assemblée.

Nous vous demandons, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, d'approuver les conventions nouvelles, conclues au cours du dernier exercice et début 2022, visée à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance.

Le conseil de surveillance a autorisé dans son dernier conseil la convention nouvelle suivante :

- un contrat de prestations d'assistance administratives, comptables (*assistance aux travaux de consolidation et contrôle de gestion*) avec la société DUBUIT International, facturé avec une marge de 5% .

Elle est également présentée dans le rapport spécial des commissaires aux comptes qui vous sera présenté en Assemblée et qui figure dans ce rapport financier annuel.

Enfin, les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice sont les suivantes :

- Convention conclue avec la Sarl Dubuit International, relative à une sous-location prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 1996 au profit de la Sarl Dubuit International ;
- Convention de trésorerie conclue avec la Sarl Dubuit International dans un souci de rationalisation et d'optimisation de la trésorerie.
- Convention conclue avec Mme Chrystelle FERRARI relative à la signature d'un avenant au contrat de travail de Mme Chrystelle FERRARI, aux termes duquel la société Encres Dubuit s'interdit de procéder à son licenciement pendant une période de deux ans, à compter de la reprise de ses fonctions salariées, à la suite de la cessation de son mandat de Président du Directoire de la société.
- Bail commercial avec la société SCI Dubuit pour la location d'un bureau d'une surface de 27 m2 situé au 10/12 rue du Ballon à Noisy Le Grand, en remplacement du précédent bail signé avec la Sas Machines Dubuit, dans le cadre de l'hébergement de la partie tensions écrans.
- La signature de baux commerciaux avec les SCI CFD et JFL pour la location de locaux industriels d'une superficie de 446 m2 pour la SCI CFD (Lyon) et 358 m2 hors mezzanine pour la SCI JFL (Lille) destinés à la tension des écrans de sérigraphie et situés respectivement à Chassieu et à Lille.
- Contrat de prestations administratives et comptables avec la société DUBUIT International (*refacturation de prestations comptables par Encres DUBUIT*).

Le Conseil a examiné ces conventions, leurs conditions financières et l'intérêt pour la Société d'en bénéficier, et a pris acte de ce que ces conventions répondent toujours aux critères qui l'avait conduit à les autoriser initialement.

## 1.8 Facteurs de risques

### 1.8.1 Risques juridiques (liés aux réglementations)

L'activité fait l'objet d'un environnement réglementaire complexe et varié que ce soit au niveau national ou bien mondial. Ainsi, le site français de Mitry Mory est soumis dans le cadre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement à des déclarations d'exploitation réalisées auprès des autorités publiques nationales. Il en est de même pour les sites étrangers auprès d'organismes locaux.

Les équipes opérationnelles des divisions procèdent à une veille réglementaire, dont l'une des finalités est d'anticiper les évolutions réglementaires selon les prescriptions/recommandations en particulier des normes ISO. A ce jour les deux sites de production du Groupe (France et Chine) sont certifiés ISO 9001.

Par ailleurs l'activité de fabrication d'encres relevant de la chimie est soumise au règlement REACH qui impose un système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques nécessitant une vigilance particulière quant à la nature des substances et leur effet sur la santé et l'environnement.

Du fait du développement de ses activités en France et à l'international, le Groupe s'expose à des réglementations diverses, notamment en matière fiscale et sociale. Afin de maîtriser les différentes législations et se conformer aux règles en vigueur le Groupe a recours à des conseillers juridiques en droit fiscal, social et des sociétés.

Tout changement de réglementation est susceptible d'avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, d'augmenter ses coûts et d'affecter le niveau de demandes des clients et des fournisseurs.

Le Groupe estime qu'au cours des douze derniers mois, les différentes procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage ayant été engagées à l'encontre de la Société ou de ses filiales n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe et a procédé aux provisions considérées comme adéquates dans les comptes annuels. Les directions financières de chaque pôle ont la charge de l'anticipation de la gestion des litiges.

### **1.8.2 Risques industriels et environnementaux**

L'activité de production d'encres de sérigraphie et d'encres numériques ne nécessite pas d'installations industrielles à très haut risque.

Néanmoins les activités du Groupe font usage de substances ou de processus industriels qui peuvent présenter des risques sanitaires, d'incendie ou d'explosion, d'émission ou de rejets au cours des différentes phases du processus pouvant porter atteinte aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Pour faire face à ces risques, outre de nombreuses initiatives locales menées par les équipes de direction des sites, Encres DUBUIT a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, de détection et de protection, bassins de rétention des écoulements accidentels,...).

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du Groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures, etc.), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites.

Par ailleurs, le Groupe a fait le choix de sites industriels à taille humaine évitant une trop forte concentration de collaborateurs et de lignes de production sur un même site. Cette politique industrielle permet une maîtrise relative du risque industriel et environnemental. Depuis sa création, le Groupe a eu à faire face à seulement un incident majeur : l'incendie de l'usine de Mitry Mory (France) en 2008.

### **1.8.3 Risques de crédit**

Le Groupe présent sur les marchés de la sérigraphie s'adresse à une clientèle variée, qui regroupe des imprimeurs, des distributeurs et des références mondiales et prestigieuses, acteurs majeurs mondiaux dans leurs domaines.

Le Groupe veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

L'encours client du Groupe s'élève au 31 décembre 2021 à 5,3 millions d'euros (4,3 millions d'euros en 2020). Les relations commerciales avec les clients du Groupe sont pluriannuelles et durables. Celles-ci s'inscrivent dans des partenariats de longue durée. Les délais de règlement contractuels sont validés par les Directions financières de chaque pôle selon les règles en vigueur dans chaque pays. Mensuellement, ils sont suivis et analysés par la Direction financière du pôle qui contacte les équipes commerciales et financières locales dès qu'un retard de paiement inattendu survient.

Au titre de l'exercice 2021, le Groupe n'a connu aucune défaillance majeure.

### **1.8.4 Risques opérationnels**

- Risques liés à la conjoncture économique : dépendance vis-à-vis du marché de la sérigraphie

L'activité du Groupe est liée au développement des acteurs de premier ordre des marchés de l'impression sérigraphique sur lequel le Groupe opère.

Le marché est particulièrement sensible à l'évolution des usages et des modes applicatifs. Dans ce contexte une évolution défavorable des activités de Recherche et Développement de nos clients entraîne un moindre renouvellement de nos débouchés applicatifs et induit une baisse de notre activité.

Afin de diminuer l'impact de ces risques liés à la conjoncture économique, le Groupe a mis l'accent sur le développement de ses marchés, de ses géographies et de ses technologies diversifiant ainsi ses activités.

- Risques liés à la concurrence

Les différentes activités du Groupe sont concurrentielles compte tenu des caractéristiques des clients servis. Au niveau local et international, le Groupe est en compétition avec de nombreux autres Groupes internationaux majeurs ou acteurs locaux de tailles diverses. Si le Groupe ne parvient pas à se démarquer par la qualité de son offre, son innovation et la valeur ajoutée proposée à ses clients, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

- Risques matières

Les matières premières utilisées pour la production d'encre pour la sérigraphie suivent le cours du pétrole.

Le groupe est donc exposé aux variations du prix du pétrole. Ce risque n'est pas couvert.

### **1.8.5 Risques de marché**

Les risques de change, de taux, de liquidité, sur actions et autres instruments financiers sont décrits en note 17 de l'annexe des comptes consolidés 2021.

### **1.8.6 Risques liés aux épidémies**

Dans le contexte sanitaire mondial et européen, la survenance d'une épidémie ou la crainte que celle-ci puisse se produire, sont susceptibles d'avoir un effet négatif sur les activités opérationnelles du Groupe, ses projets, et avoir un impact sur sa structure financière.

La pandémie actuelle de coronavirus a pour conséquence, outre les aspects humains, la fermeture totale ou partielle de certaines zones d'activité, entraînant des modifications dans les niveaux de production, de consommation, de transports et déplacements habituels, dans différents pays où le groupe est implanté.

L'évolution de la situation liée à la pandémie de Coronavirus fait l'objet d'un suivi par le Groupe qui met en œuvre les mesures appropriées pour prévenir la contamination de ses salariés et clients et pour réduire les conséquences de l'épidémie sur l'activité et les résultats notamment en termes de risque d'insolvabilité clients et d'inactivité des collaborateurs.

## 1.9 Autres informations

### ANNEXE 1 - Tableaux des résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	1.256.400	1.256.400	1.256.400	1.256.400	1.256.400
Nbre d'actions ordinaire	3.141.000	3.141.000	3.141.000	3.141.000	3.141.000
Nbre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires (HT)	12 803 998	15 056 140	14 029 462	10 440 838	11 203 181
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	1 275 714	2 216 746	-697 138	-910 611	274 339
Impôt sur les bénéfices	-122 383	-114 241	-137 297	-131 982	-162 567
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	1 398 097	2 330 987	-559 841	-778 629	436 907
Montant des bénéfices distribués	néant	néant	néant	néant	ND
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,4451	0,7421	-0,1782	-0,2479	0,1391
Résultat après impôts amortissements et provisions	0,3731	0,6403	-0,0574	-0,4958	0,1276
Dividende attribué	0,00	0,00	0,00	0,00	ND
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	72	78	74	73	72
Montant de la masse salariale	2 842 488	2 904 676	3 054 678	2 900 750	2 860 799
Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 422 921	1 485 329	1 288 743	1 390 769	1 405 802

## ANNEXE 2 - Inventaires des valeurs mobilières de placement détenues en portefeuille

Nombre	Nature	%	Société	Valeur brute
1 200	Actions	100%	TINTAS DUBUIT (Espagne)	954 512 €
500	Actions	100%	SCREEN MESH (France)	79 245 €
n/a	Actions	100%	DUBUIT SHANGHAI CO LTD (Chine)	1 839 225 €
6 613	Actions	100%	DUBUIT BENELUX	959 735 €
701 525	Actions	100%	DUBUIT OF AMERICA	379 600 €
n/a	Actions	100%	DUBUIT VIETNAM INKS	46 500 €
13053	Actions	100%	POLY INK	153 882 €
1 076	Actions Encres DUBUIT (contrat de liquidité)			3 879 €
79 615	Actions Encres DUBUIT détenues en propre			297 934 €
	Placement comptes à terme			420 500 €
	SICAV de trésorerie			n/a
17 500	Actions disponibles pour être attribuées			123 139 €

## 2 COMPTES CONSOLIDES 2021 (normes IFRS)

### Exercice clos au 31 décembre 2021

Encres DUBUIT est une Société Anonyme de droit français, située à Mitry Mory (Seine et Marne).

En parallèle, Encres DUBUIT S.A. exerce une fonction de holding et de coordination stratégique d'une part et, scientifique, industrielle et marketing du Groupe Encres DUBUIT dans le monde d'autre part.

Les filiales développent l'activité du Groupe dans leur pays ou zone d'implantation. A ce titre, elles fabriquent localement (Chine, Espagne) ou importent les produits fabriqués en France pour les commercialiser sur leurs marchés.

Le Groupe Encres DUBUIT opère sur un secteur opérationnel unique : la commercialisation de produits pour le marché de l'impression sérigraphique et digitale.

Les actions de la société Encres DUBUIT sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR0004030708, ALDUB) depuis le 11 décembre 2017.

Le LEI du Groupe Encres DUBUIT est 969500YH3R5STMGZ6S50.

Les comptes détaillés dans ce chapitre présentent les résultats du Groupe Encres DUBUIT dans leur intégralité, toutes filiales confondues.

Les comptes annuels consolidés ont été arrêtés par le Directoire du **22 avril 2022** et examinés par le Conseil de Surveillance du **27 avril 2022**.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés a été intégré au présent rapport annuel.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

## 2.1 Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global de la période

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>25</b>	<b>20 683</b>	<b>18 637</b>
Coûts des biens et services vendus		-7 415	-7 013
Autres achats et charges externes		-3 994	-3 647
Charges de personnel		-7 353	-6 966
Impôts, taxes et versements assimilés		-314	-410
Dotations aux amortissements et aux provisions		-867	-1 100
Autres produits et charges d'exploitation		489	214
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>3</b>	<b>1 229</b>	<b>-284</b>
Autres produits et charges non courants		9	30
Amortissement et perte de valeur du goodwill		-	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 237</b>	<b>-254</b>
Produits des placements nets		-	-5
Intérêts & charges assimilées		-44	-46
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>4</b>	<b>-44</b>	<b>-51</b>
Autres produits et charges financiers	4	142	-95
Impôts	5	-431	-98
Part dans le résultat net des MEE		-	-
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>905</b>	<b>-498</b>
Gains (pertes) sur cession d'activité abandonnée		-	0
<b>Résultat net</b>		<b>905</b>	<b>-498</b>
Part revenant aux minoritaires		-1	56
<b>Résultat net Part du groupe</b>		<b>905</b>	<b>-554</b>
Résultat net par action part du groupe (en euros)	<b>6</b>	0,288	-0,177
Résultat net par action part du groupe dilué (en euros)	<b>6</b>	0,298	-0,184

## Etat du résultat consolidé

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	<b>905</b>	<b>-498</b>
Ecart de conversion	669	-76
Couverture de flux de trésorerie	0	0
Impôt différé sur couverture de flux de trésorerie	0	0
Réévaluation d'actifs disponibles à la vente	0	0
Impôt différé sur réévaluation d'actifs disponibles à la vente	0	0
<b>Total des éléments recyclables en résultat</b>	<b>669</b>	<b>-76</b>
Ecart actuariel	0	0
Impôts différés sur écarts actuariels	0	0
<b>Total des éléments non recyclables en résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>1 573</b>	<b>-574</b>

## 2.2 Etat de la situation financière (bilan)

Actif		2021	2020
(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre	31 décembre
Immobilisations corporelles, matériels et outillages	7	7 409	7 323
Immeubles de placement	8	805	856
Ecart d'acquisition	9	715	432
Immobilisations incorporelles	9	1 726	1 712
Titres de participation (net)		0	0
Titres mises en équivalence		-	-
Autres actifs financiers	10	121	112
Impôts différés actifs	22	228	189
Autres actifs non courants		48	-
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>11 052</b>	<b>10 624</b>
Stock, produits et services en cours	11	4 604	4 114
Clients et autres débiteurs	12	5 312	4 224
Impôt courant	12	198	198
Autres actifs courants	12	67	33
Produits dérivés ayant une juste valeur positive		-	-
Actifs destinés à être vendus		-	-
Titres négociables	14	421	421
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	8 856	8 368
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>19 457</b>	<b>17 358</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>30 509</b>	<b>27 981</b>

<b>Passif</b>		<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>31 décembre</b>	<b>31 décembre</b>
Capital souscrit	19	1 256	1 256
Primes d'émission		3 946	3 946
Réserves		16 867	17 217
Réserves de conversion		922	254
Résultat		905	- 554
<b>Capitaux propres - Part Groupe</b>		<b>23 897</b>	<b>22 119</b>
Intérêts minoritaires		36	37
<b>Capitaux Propres</b>		<b>23 933</b>	<b>22 155</b>
Emprunts long-terme	15	1 780	1 462
Impôts différés passifs	22	1	3
Provision pour retraite	20	459	423
Provisions (non courant)	21	30	36
Autres passifs non courants		- 0	-
<b>Passif non courant</b>		<b>2 271</b>	<b>1 924</b>
Emprunts court-terme	15	652	447
Fournisseurs et autres créditeurs	13	3 490	3 231
Impôt courant		102	194
Autres passifs courants		36	9
Passifs liés à des actifs destinés à être cédés		-	-
Provisions (courant)	21	25	21
<b>Passif courant</b>		<b>4 305</b>	<b>3 902</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>30 509</b>	<b>27 981</b>

## 2.3 Tableau de flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net consolidé		905	-498
Quote-part dans le résultat des co-entreprises			
Amortissement et provisions des immobilisations	7 à 10	934	933
Dotations nettes aux provisions inscrites au passif	20 à 21	35	-152
Coût net de l'endettement financier et dividendes reçus		44	46
Charge d'impôt	5	431	98
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Plus et moins-values sur cessions d'actifs nettes d'IS		5	2
Variation des besoins en fond de roulement	24	-1 275	1 768
Impôts payés	24	-559	-143
<b>Flux net de la trésorerie d'exploitation</b>		<b>520</b>	<b>2 055</b>
Acquisitions d'immo. Incorporelles	9	-20	-18
Acquisitions d'immo.corporelles	7-8	-587	-564
Cessions des immo. Incorp. Et Corporelles	10	3	7
Acquisitions d'immo. Financières	10	-5	-41
Cessions des immo. Financières		0	2
Incidences des variations de périmètre, titres		-153	0
Produits financiers de trésorerie		0	0
Dividendes reçus		0	-0
<b>Flux net de la trésorerie d'investissement</b>		<b>-762</b>	<b>-615</b>
Augmentation de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0	0
Opérations sur actions propres		-1	2
Encaissements provenant d'emprunt		860	10
Remboursements d'emprunts	15	-486	-504
Intérêts versés		-44	-46
<b>Flux net de la trésorerie de financement</b>		<b>330</b>	<b>-537</b>
Incidence des variations des cours des devises		399	-92
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>487</b>	<b>810</b>
Trésorerie ouverture		8 787	7 976
Trésorerie clôture	14	9 274	8 787

## 2.4 Variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Titres auto détenus	Réserves et résultat	Gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	Total	Intérêts des minoritaires	Total
<b>Au 31/12/2019</b>	<b>1 256</b>	<b>3 946</b>	<b>- 690</b>	<b>17 905</b>	<b>329</b>	<b>22 747</b>	<b>- 19</b>	<b>22 727</b>
Résultat au 31/12/2020	-	-	-	554	-	554	56	498
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-
Acomptes sur dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital	-	-	-	0	-	0	-	0
Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	76	76	-	76
Variation des titres auto détenus	-	-	2	1	-	1	-	1
Autres variations	-	-	-	1	-	1	-	1
Variations de périmètre	-	-	-	0	-	0	-	0
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>1 256</b>	<b>3 946</b>	<b>- 688</b>	<b>17 350</b>	<b>254</b>	<b>22 119</b>	<b>37</b>	<b>22 155</b>
Résultat au 31/12/2021	-	-	-	905	-	905	1	905
Dividendes versés	-	-	-	0	-	0	-	0
Acomptes sur dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	669	669	-	669
Variation des titres auto détenus	-	-	1	0	-	0	-	0
Autres variations	-	-	264	59	-	205	-	205
Variations de périmètre	-	-	-	0	-	0	-	0
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>1 256</b>	<b>3 946</b>	<b>- 425</b>	<b>18 197</b>	<b>922</b>	<b>23 897</b>	<b>36</b>	<b>23 933</b>

La ligne « Variation des titres auto détenus » reprend l'impact de l'annulation des actions Encres DUBUIT auto détenus (79 615 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et 1076 actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité) et du retraitement lié au plan d'attribution d'actions gratuites 2019-1 et 2019-2 réalisés.

## 2.5 Annexes des comptes consolidés

### Note 1. Principaux évènements de la période

#### a) Situation au Brésil

Nous rappelons au préalable l'historique figurant dans le rapport financier annuel 2020

Préambule :

Encres DUBUIT SA a conclu, courant 2014, une transaction avec les associés minoritaires de la société DUBUIT PAINT.

Cette opération a permis à la société :

- d'une part, de céder sa participation dans le capital de la société DUBUIT PAINT avec le règlement du prix sous la forme de la remise de deux ensembles immobiliers industriels brésiliens assortis de contrats de location ;
- d'autre part, de désengager pleinement sa responsabilité dans les affaires brésiliennes.

Cette transaction a été définitivement homologuée par décision du juge en date du 14 octobre 2014.

La date d'effet du transfert de la participation d'ENCRES DUBUIT vers les associés minoritaires, devait être effective au 31 décembre 2013 moyennant la réalisation, dans un délai de 12 mois depuis la date d'homologation du protocole, d'un certain nombre de formalités de nature administrative et procédurale (modification de la dénomination sociale, modification du contrat social, mise en place de garanties exerçables en cas de défaut de paiement etc.).

Jusqu'alors, le protocole transactionnel n'avait pu s'appliquer dans son intégralité car l'ensemble des conditions suspensives n'était pas levé.

Depuis, les modifications de la dénomination sociale et du contrat social (statuts) ont été réalisées.

Par ailleurs, les formalités de mise en œuvre du protocole liées au transfert des ensembles immobiliers situés au Brésil (*qui interviennent en paiement de l'indemnisation de la valeur de la participation des sociétés brésiliennes aux minoritaires*) et à l'établissement des contrats de locations ont été finalisées.

Le délai extrêmement long des formalités ne modifie pas la validité des termes du contrat. Ainsi, la cession de la participation dans le capital de DUBUIT PAINT n'est pas remise en cause, à ce jour.

Lors du précédent rapport financier, les actes de propriété n'étaient toujours pas délivrés à Encres Dubuit. Cependant, l'avocat représentant la société avait affirmé que le jugement du 14 octobre 2014 avait valeur d'actes de propriété et que le registre d'enregistrement des immeubles ne pouvait s'y opposer.

Néanmoins fin 2017, des demandes judiciaires d'un ancien dirigeant de Dubuit Paint et de l'administrateur judiciaire, qui avait été nommé fin 2013 par le tribunal de commerce de Pindamonhangaba dans le cadre de la procédure judiciaire initiée par Encres DUBUIT à l'encontre des dirigeants et associés locaux afin de procéder à un audit de la situation économique et financière réelle de la société Dubuit Paint, ont suspendu la procédure d'enregistrement des actes de propriété auprès du registre des immeubles.

Ces actions judiciaires concernent :

- D'une part la demande par l'administrateur judiciaire d'un complément d'honoraires dans le cadre de sa mission initiale pour un montant de 373 mille réals soit 59 mille euros et,
- D'autre part, la demande de requalification par l'ancien dirigeant de Dubuit Paint de son statut de mandataire social en statut de salarié : valeur estimée par la partie adverse 1,7 million de réals soit 269 mille euros.

#### Evolution en 2021 et au cours du premier trimestre 2022

- Début 2022, les actes de propriété des deux immeubles ont été obtenus par le Groupe. Pour mémoire, une requête avait été déposée auprès du juge en mars 2019 afin de les obtenir. En février 2020, le juge avait émis un avis favorable à la demande d'Encres DUBUIT. L'avocat du Groupe était en attente du jugement écrit afin de procéder à l'enregistrement des actes de propriété. En février 2021, l'acte de transfert de propriété de l'immeuble de Pindamonhangaba à Encres Dubuit avait été délivré. Cependant, le document comportant des mentions erronées sur l'indisponibilité du bien nécessitent l'intervention du cabinet d'avocat du Groupe auprès du registre des immeubles de Pindamonhangaba afin d'obtenir les corrections.  
Pour mémoire, le litige avec l'administrateur judiciaire a été soldé sans coût entre les parties.

- Un jugement provisoire est intervenu mi 2018 condamnant le groupe historique (Dubuit Paint et Encres Dubuit) à verser à l'ancien dirigeant de Dubuit Paint la somme de 4,6 millions de réals (729 K€) mais un expert a été nommé par la Cour ramenant le montant à 2,9 millions de réals (459 K€). Les sociétés ont fait appel de ce jugement et celui-ci a été annulé pour vice de procédure avec retour en première instance de la cause. La date du procès avait été fixée au mois de novembre 2019 puis reportée au 15 avril 2020. Cependant la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 paralysant l'activité judiciaire au Brésil, la date du procès a été annulée et reportée au 15 décembre 2021. Le jugement a été rendu début avril 2022 et a débouté l'ancien dirigeant de toutes ses demandes. Le 18 avril 2022, l'ancien dirigeant a fait appel du jugement.

Dans l'intérêt économique et financier du Groupe, la société gère au mieux ces litiges avec les avocats. Elle réitère le principe du désengagement de la responsabilité du Groupe depuis la cession des filiales brésiliennes et l'état des procédures à ce jour ne permet pas la constitution d'une provision.

#### Eléments d'informations liés à l'exécution des contrats de location :

Les loyers perçus sur les immeubles de placements situés au Brésil s'élèvent à 154 mille euros pour l'année 2021 (se reporter à la note 8 « Immeuble de placement » des comptes consolidés).

#### **b) Les impacts de la Crise sanitaire du covid-19 et du conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine sur les activités du Groupe**

L'année 2021 est restée marquée par les impacts de la crise sanitaire de la Covid-19 qui s'est répandue dans le monde entier et qui ont touché certaines zones géographiques où le Groupe opère.

La priorité du Groupe a toujours été de préserver la santé, la sécurité et la sûreté de ses collaborateurs. Le Groupe y a répondu à travers le respect des directives des autorités des pays où il opère, l'application et l'adaptation de ses standards mondiaux et élevés de gestion de la sécurité et de la santé sur ses sites opérationnels.

Les mesures strictes de confinement appliquées par certains pays et notamment par le Vietnam ont entraîné un retard dans le démarrage des opérations du groupe au Vietnam. Depuis avril 2022, le pays a réouvert ses frontières permettant au Groupe de finaliser l'implantation de son outil de production et de reprendre son développement commercial dans l'ASEAN.

Depuis le mois de mars 2022, la Chine qui mène une politique zéro COVID connaît une recrudescence des cas, ce qui conduit le gouvernement à mettre en place des mesures strictes de confinement (interdiction de circulation des personnes et obligation de rester à son domicile) dans certaines villes dont Shanghai et ses environs pour une durée inconnue.

Si, ces nouvelles mesures viennent pénaliser la reprise d'activité de notre filiale chinoise, qui est à l'arrêt depuis fin mars 2022, elle accélère aussi les tensions sur les approvisionnements et sur les matières premières provenant majoritairement de Chine. Ces tensions génèrent une hausse des prix des matières premières et des coûts d'approvisionnement ce qui aura un impact négatif sur l'activité et la rentabilité du groupe.

A ce stade, l'impact financier lié à cette situation est difficile à évaluer. Le Groupe met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour remédier à ces hausses et aux pénuries.

En février 2022, un conflit militaire a éclaté entre la Russie et l'Ukraine. Le groupe Encres DUBUIT n'a pas d'activité commerciale en Ukraine. Le chiffre d'affaires généré par le groupe en Russie représente en 2021 moins de 2 % du chiffre d'affaires consolidé. Le groupe ne détient aucun actif dans ces deux pays.

## Note 2. Principes comptables et nouvelles normes

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 ont été établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board), en conformité avec les normes internationales telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2021, ainsi qu'avec les normes internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021.

Le référentiel adopté par la Commission européenne est consultable sur le site internet suivant : <https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no1606-2002>.

Les comptes annuels consolidés ont été arrêtés définitivement par le Directoire du 22 avril 2022 et examinés par le Conseil de Surveillance du 27 avril 2022.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 8 juin 2022.

Les nouvelles normes et interprétations applicables au 1er janvier 2021 n'ont aucun impact sur les capitaux propres et n'entraînent aucun reclassement dans les états financiers.

L'impact de la décision de l'IFRS IC (IFRS Interpretations Committee) sur l'attribution des avantages aux périodes de service (IAS 19 Avantages du personnel) est détaillé dans la note 20 « Engagements retraites et avantages assimilés ».

### ❖ 2.1. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales, nécessite que le Groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur les évaluations des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite, les impôts différés et la valorisation des paiements en actions. Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des comptes et détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque problématique.

### ❖ 2.2. Périmètre de consolidation (Note 26)

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre 2021. Les sociétés du Groupe dans lesquelles la société mère Encres DUBUIT exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Toutes les transactions inter-compagnies sont éliminées.

### ❖ 2.3. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres aux postes réserves de conversion, pour la part revenant au Groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers.

Le tableau ci-dessous reprend les taux appliqués pour les comptes clos au 31 décembre 2021 :

En euros	31/12/2021		31/12/2020		
	Taux	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
USD - Dollar US		0,88292	0,84598	0,81493	0,87551
CNY - Yuan Chinois		0,13899	0,13120	0,12465	0,12699
VND - Dong Vietnamien		0,00004	0,00004	0,00004	0,00004

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

Sauf indication contraire, les données financières présentées au titre de 2021 concernent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

### **Note 3. Résultat opérationnel**

#### **Principes comptables**

##### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le texte IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires.

##### **Marge brute**

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des biens et services vendus, ce dernier correspond pour sa majeure partie au coût des produits vendus.

##### **Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel courant se calcule à partir de la marge brute et intègre les autres achats et charges externes, les charges de personnel, les impôts et taxes, les dotations aux amortissements et aux provisions, et les autres produits et charges d'exploitation.

##### **Autres produits et charges non courants**

Le poste *Autres produits et charges* inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts liés à des litiges fiscaux, sociaux et autres provisionnés dès lors qu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers.

##### **Le résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel se calcule à partir du résultat opérationnel courant et intègre les autres produits et charges non courants tels que définis précédemment et les amortissements et perte de valeur du goodwill.

##### **Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions sont définies par la norme IFRS « paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par Encres DUBUIT.

- Plans de souscription d'actions

A ce jour, aucun plan de souscriptions d'actions n'a été mis en place.

- Plans d'attribution d'actions gratuites

Deux plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire d'Encres DUBUIT, le 8 octobre 2019, ont fait l'objet sur l'exercice d'un versement effectif à 2 bénéficiaires. Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur de ce plan, correspond à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'actions gratuites, est évaluées de façon définitive à la date d'attribution, tenant compte notamment du nombre d'options potentiellement exerçable à la fin de la période d'acquisition des droits.

Pendant la période d'acquisition des droits qui varie entre 15 mois et 16 mois selon les plans en vigueur, la juste valeur du plan d'attribution d'actions gratuites ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

## Résultats opérationnels

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>20 683</b>	<b>18 637</b>
Coûts des biens et services vendus	-7 415	-7 013
<b>Marge brute</b>	<b>13 268</b>	<b>11 624</b>
En % CA	64,15%	62,37%
Charges externes	-3 994	-3 647
Charges de personnel	-7 353	-6 966
Impôts et taxes	-314	-410
Autres produits et charges d'exploitation	489	214
Amortissements	-934	-933
Dotations nettes des provisions	67	-167
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>-12 040</b>	<b>-11 909</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 229</b>	<b>-284</b>
En % CA	5,94%	-1,53%
Autres produits et charges non courants	9	30
Amortissement et perte de valeur du goodwill	0	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 237</b>	<b>-254</b>
En % CA	5,98%	-1,36%

## Détail des coûts des biens et services vendus

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Production stockée	-150	-176
Production immobilisée	0	0
Achats de matières premières & approv.	-6 751	-5 752
Achats de marchandises	-1 030	-893
Variation stocks matières premières & approv.	544	-112
Variation stocks marchandises	27	-53
Repr. expl. prov. s/ stocks	87	56
Dot. expl. prov. s/ stocks	-141	-83
<b>Coûts des biens et services vendus</b>	<b>-7 415</b>	<b>-7 013</b>

## Charges de personnel

Les frais de personnel pour l'exercice 2021 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Salaires & traitements	-5 533	-5 241
Intéressement & participation	4	0
Charges sociales	-1 817	-1 707
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-7 347</b>	<b>-6 947</b>
Personnel extérieur à l'entreprise (Intérimaires)	-6	-18
<b>Total</b>	<b>-7 353</b>	<b>-6 966</b>

## Actions Gratuites

Le tableau ci-après récapitule des données relatives aux plans d'actions gratuites dénoués au cours de l'exercice :

Plans n°	Date d'attribution Plans de souscription	Date d' acquisition	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions octroyées	Nombre d'actions émises / remises	Nombre d'actions non acquises définitivement	Fin de période de conservation
2019-1	08/10/2019	31/12/2020	1	30 000	30 000	0	31/12/21
2019-2	08/10/2019	31/01/2021	2	25 000	7 500	17 500	31/12/22

L'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2018, dans sa douzième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié du groupe ou de certains d'entre eux.

Le Directoire du 8 octobre 2019, en vertu de l'autorisation de l'Assemblée susmentionnée et conformément à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en date du 25 octobre 2018, a décidé l'attribution gratuite :

- de 30.000 actions au Président du Directoire dont l'attribution définitive devrait intervenir le 31 décembre 2020 sous réserve du respect d'une condition de présence et qui sont soumises à une obligation de conservation pendant une durée d'un an, soit jusqu' au 31 décembre 2021, (Plan 2019-1), et
- de 25.000 actions à deux membres du Directoire dont l'attribution définitive devrait intervenir le 31 janvier 2021 sous réserve du respect de conditions de performance et de présence et qui seront alors soumises à une obligation de conservation pendant une durée d'un an, soit jusqu' au 31 janvier 2022 (Plan 2019-2),

Le conseil de surveillance a fixé à 30 % des actions attribuées gratuitement, la quotité devant être conservée au nominatif par les dirigeants mandataires jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Les caractéristiques de ces plans sont décrites dans le tableau ci-avant.

Lors de sa séance du 16 février 2021, le conseil de surveillance a constaté

- o la réalisation de la condition de présence concernant Madame Chrystelle Ferrari, Président du Directoire et considéré que les conditions d'attribution du Plan 2019-1 étant réunies, il a estimé que devrait être constaté l'attribution définitive de 30.000 actions gratuites à Madame Chrystelle Ferrari, Président du Directoire, à effet au 31 décembre 2020.
- o qu'aucune des conditions de performance fixées concernant l'un des membres du directoire dans le cadre du Plan 2019-2 n'était atteinte et qu'en conséquence les 15.000 actions attribuées gratuitement à ce dernier devraient être considérées comme caduques.
- o que 2 des 3 conditions de performance fixées concernant un autre membre du directoire avaient été atteintes, et qu'en conséquence, il devrait être constaté l'attribution définitive de 7.500

actions gratuites à ce dernier, membre du Directoire, à effet au 31 janvier 2021 et la caducité du solde des actions (soit 2.500 actions).

Ces plans font l'objet d'une période de conservation d'un an. Les actions gratuitement attribuées au bénéficiaire sont des actions ordinaires existantes.

Les 37 500 actions ayant ainsi fait l'objet d'une attribution définitive ont été couvertes par la remise d'actions existantes détenues par la société dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Ces décisions ont été confirmées par le directoire le 16 février 2021.

Pour rappel, le solde de la charge de personnel liée aux plans 2019-1 et 2019-2 avait été reconnue dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 pour 189 mille euros. Il n'y a pas de charge de personnel liée aux attributions d'actions gratuites reconnue dans les comptes consolidés de l'exercice 2021.

### Autres produits et charges d'exploitation

( En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Crédit d'impôt recherche	163	132
Subventions perçues dans le cadre d'aide à l'embauche	28	0
Commissions sur ventes	3	42
Loyers perçus sur les immeubles de placements situés au Brésil	154	114
Subventions perçues dans le cadre de la COVID-19	0	58
Autres produits et charges	141	-132
<b>Total autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>489</b>	<b>214</b>

La ligne « autres produits et charges » reprend les variations liées au retraitement de consolidation des écarts de conversion passif et actif pour un montant net de 105 K€ et des autres produits de notre filiale Vietnamiennne. Les écarts de conversion constatés sont liés aux créances détenues des filiales vietnamiennne et américaines.

## Dotations aux amortissements et aux provisions du résultat opérationnel courant

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Amortissements</b>		
Droits de propriété industrielle et commerciale	-22	-17
Autres immobilisations incorporelles	0	0
Terrains	-10	-9
Constructions	-412	-402
Installations techniques, matériel et outillage	-236	-214
Immeubles de placement situés au Brésil	-51	-51
Autres immobilisations corporelles	-204	-240
<b>TOTAL (A)</b>	<b>-934</b>	<b>-933</b>
<b>Dotations nettes des provisions (courants)</b>		
Provisions sur actif circulant	102	-319
Provisions pour risques et charges	-35	152
<b>TOTAL (B)</b>	<b>67</b>	<b>-167</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>-867</b>	<b>-1 100</b>
Provision pour dépréciation des stocks (incluse dans la ligne coûts des biens et services vendus)	-54	-27

Au 31 décembre 2021, les dotations nettes de provisions sur actif circulant sont essentiellement liées au risque clients dénoué.

Les provisions pour risque et charges se répartissent comme suit :

- Une reprise comptable nette de provisions de plus 1,8 mille euros au titre de la provision pour garantie clients,
- Une reprise comptable nette de provisions de plus 2,5 mille euros en lien avec l'ajustement de la provision constaté sur l'immeubles de placement situé à Guarulhos (Brésil)
- Une dotation nette de provisions de plus 3 mille au titre d'un litige social,
- Une dotation de 37 mille au titre de la provision pour départ en retraite,

## Autres produits et charges non courants

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Plus et moins-values sur cession d'immobilisations	- 5	- 2
Autres produits et charges exceptionnelles	14	33
<b>Total autres produits et charges non courants</b>	<b>9</b>	<b>30</b>

**Amortissement et perte de valeur du goodwill (se reporter à la note 9 – Immobilisations incorporelles, test de dépréciation)**

Les tests de dépréciations des écarts d'acquisition sont réalisés au minimum une fois par an et en cas d'indice de perte de valeur selon la méthode décrite en note 9.

Les tests réalisés n'ont donné lieu à aucune dépréciation des goodwill sur l'exercice.

**Note 4. Produits et charges financiers**

**Coût de l'endettement financier net**

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits des placements nets	0	-5
Intérêts & charges assimilées	-44	-46
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-44</b>	<b>-51</b>

**Autres produits et charges financiers**

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Dividendes reçus ou à recevoir	0	0
Profits de change	171	142
Autres produits financiers	32	26
Reprise de provisions	0	0
<b>Total produits financiers</b>	<b>203</b>	<b>168</b>
Perte de change	-48	-255
Autres charges financières	-13	-9
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
<b>Total charges financières</b>	<b>-61</b>	<b>-263</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>142</b>	<b>-95</b>

Au 31 décembre 2021, les produits financiers sont constitués :

- de gains de change dans nos filiales françaises, chinoise et Vietnamiennne.

## Note 5. Charge d'impôt sur le résultat

### Principes comptables

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité fiscale consolidée corrigée des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et des passifs, selon une approche bilancielle avec application du report variable. Le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement donne lieu à la comptabilisation d'un impôt différé.

Les impôts différés incluent les impôts non récupérables portant sur des distributions décidées ou probable (impôts de distribution).

Ils sont évalués en utilisant le taux de l'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture et applicables lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés sur des pertes fiscales reportables des entités consolidées que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés qui est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultats des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Il n'existe pas de régimes d'intégration fiscale au sein du Groupe.

### Taux d'impôt

Le taux d'impôt différé retenu s'élève à 26,5 % pour l'année 2021.

### Détail de l'impôt comptabilisé

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôt exigible	-423	-296
Impôt de distribution sur dividendes Chine	-28	0
Impôts différés	21	198
<b>Total impôt sur les résultats</b>	<b>- 431</b>	<b>- 98</b>

**Au 31 décembre 2021**, l'impôt exigible correspond à l'IS calculé sur le bénéfice des filiales belges (7,8K€) et chinoises (415K€).

## Analyse de la charge d'impôt (Rapprochement impôt théorique / impôt réel)

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt est résumé dans le tableau présenté ci-après.  
(Rapprochement impôt)

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net de l'ensemble consolidé	905	-498
Impôt courant	451	296
Impôt différés	-21	-198
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
<b>Résultat avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition</b>	<b>1 335</b>	<b>-400</b>
Taux théorique d'imposition	26,50%	28,00%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>354</b>	<b>-112</b>
Différences permanentes	39	87
Différences des taux d'impôts	-26	38
Incidence du report variable	0	-12
Crédit d'impôt	0	0
Impôt de distribution	28	0
Non activation de déficit reportable	83	291
Variation des impôts différés non constatés	6	-25
Autres	-53	-168
<b>Charge d'impôt réel</b>	<b>431</b>	<b>98</b>

Pour les exercices 2020 et 2021 le Groupe afin d'être en conformité avec les fiscalités locales concernant les règles d'imputation des déficits sur les bénéfices futurs et les business plan réalisés par les filiales pour les cinq exercices à venir n'a pas constaté d'impôt différé sur les pertes réalisées par les filiales DUBUIT of America et DUBUIT Benelux.

Pour l'exercice 2021, le Groupe a activé les déficits de la société Encres DUBUIT SA à hauteur de son impôt différé passif net et la totalité des déficits de la société DUBUIT INKS VIETNAM.

## Note 6. Résultat par action

### Principes comptables

#### Résultat par action

Le calcul des résultats nets par action est établi selon les règles édictées par IAS 33.

Les résultats nets par action sont obtenus à partir du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues et portées en minoration des capitaux propres.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte le cas échéant de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation, tels que les options de souscription d'actions.

#### Résultat net non dilué par action

(En milliers d'euros)	Exercice 2021		Exercice 2020
Résultat net part de groupe (en milliers d'euros)	905	-	554
Nombre d'actions non dilué	3 141 000		3 141 000
<b>Résultat net par action non dilué (en euros)</b>	<b>0,29</b>	<b>-</b>	<b>0,18</b>

#### Résultat net dilué par action

	Exercice 2021		Exercice 2020
Résultat net part de groupe (en milliers d'euros)	905	-	554
Nombre d'actions dilué (1)	3 042 809		3 005 554
<b>Résultat net par action dilué (en euros)</b>	<b>0,30</b>	<b>-</b>	<b>0,18</b>

(1) Détail du nombre d'action dilué	Exercice 2021		Exercice 2020
Total actions enres Dubuit	3 141 000		3 141 000
- actions auto détenues	- 98 191	-	135 446
<b>Nombre d'action dilué</b>	<b>3 042 809</b>		<b>3 005 554</b>

## Note 7. Immobilisations corporelles (y compris contrat de location)

Données exprimées en milliers d'euros

### Principes comptables

#### Immobilisations corporelles (IAS 16)

Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation prévisible des actifs. Les terrains ne sont pas amortis. Le montant amortissable des actifs est déterminé après déduction de la valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative. La valeur résiduelle est estimée par comparaison avec celle d'actifs similaires qui sont parvenus à la fin de leur durée d'utilité et qui sont exploités dans des conditions similaires.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions	
- Gros œuvre	20 ans
- Installations générales techniques	15 ans
- Second œuvre	12 ans
- Agencements	10 ans
Matériel et outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Agencements	10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la mise en service du bien.

Des tests de dépréciation sont réalisés dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur (cf. suivi des actifs). Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette, une dépréciation est enregistrée.

#### Contrats de location (IFRS 16)

Le Groupe ayant appliqué la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée, les informations comparatives n'ont pas été retraitées et sont toujours présentées conformément à la norme IAS 17.

Pour le preneur, le principal impact de cette norme consiste à reconnaître au bilan tout contrat de location sans distinction entre location financement et location simple.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer la norme IFRS 16 :

- à des contrats de location de 12 mois ou moins ;
- à des contrats de location dont l'actif sous-jacent est inférieur à 5 000 dollars.

Dans le cadre de son activité, le Groupe conclut en tant que preneur, les contrats portant sur les actifs suivants :

- Terrains, bâtiments et bureaux ;
- Matériels de transport.

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers retraitée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat.

L'actif « droit d'utilisation » est amorti sur une base linéaire du début à la fin du contrat de location. La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location au sens de la norme IFRS 16 de crédit-bail est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat.

Dans le cadre de son activité, le Groupe conclut en tant que preneur les contrats portant sur les principaux actifs suivants :

- bâtiments industriels et bureaux,
- matériel de transport et équipements.

Le Groupe présente dans les immobilisations corporelles, les actifs « droit d'utilisation » ne correspondant pas à la définition d'immeubles de placement tandis que les dettes de loyers sont comptabilisées en dettes financières.

### Détails des immobilisations corporelles

Valeur Brute	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>2 223</b>	<b>7 557</b>	<b>4 401</b>	<b>5 200</b>	<b>2</b>	<b>19 383</b>
Acquisitions	-	58	265	77	188	587
Cessions / Diminutions	-	-	5	59	2	66
Variation de périmètre	-	-	4	-	-	4
Change	59	272	94	13	0	439
Autres dont IFRS 16	-	22	-	61	-	39
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>2 282</b>	<b>7 866</b>	<b>4 759</b>	<b>5 292</b>	<b>188</b>	<b>20 386</b>

Dépréciation / Amortissement	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>83</b>	<b>4 451</b>	<b>3 148</b>	<b>4 378</b>	<b>-</b>	<b>12 060</b>
Dotations	10	412	236	204	-	862
Diminutions	-	-	5	53	-	59
Variation de périmètre	-	-	4	-	-	4
Change	10	113	57	12	-	192
Autres dont IFRS 16	-	22	-	60	-	81
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>103</b>	<b>4 954</b>	<b>3 440</b>	<b>4 481</b>	<b>-</b>	<b>12 978</b>

Valeur nette	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>2 139</b>	<b>3 107</b>	<b>1 253</b>	<b>822</b>	<b>2</b>	<b>7 323</b>
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>2 179</b>	<b>2 912</b>	<b>1 319</b>	<b>811</b>	<b>188</b>	<b>7 409</b>

**Immobilisations corporelles en application de la norme IFRS 16 (Contrats de crédit-bail et de location longue durée)**

Valeur Brute	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	-	<b>1 166</b>	<b>599</b>	<b>442</b>	-	<b>2 207</b>
Acquisitions	-	0	-	121	-	121
Cessions / Diminutions	-	22	-	79	-	101
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart de change	-	37	-	-	-	37
Autres : 1ère application IFRS 16	-	-	-	-	-	-
Autres	-	0	-	-	-	0
<b>Au 31/12/2021</b>	-	<b>1 182</b>	<b>599</b>	<b>484</b>	-	<b>2 265</b>

Dépréciation / Amortissement	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	-	<b>265</b>	<b>252</b>	<b>233</b>	-	<b>750</b>
Dotations	-	174	48	99	-	320
Diminutions	-	22	-	75	-	97
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart de change	-	11	-	-	-	11
Autres	-	0	-	-	-	0
<b>Au 31/12/2021</b>	-	<b>428</b>	<b>299</b>	<b>257</b>	-	<b>984</b>

Valeur nette	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	-	<b>901</b>	<b>347</b>	<b>209</b>	-	<b>1 457</b>
<b>Au 31/12/2021</b>	-	<b>754</b>	<b>299</b>	<b>227</b>	-	<b>1 280</b>

## Note 8. Immeubles de placement

### Principes comptables

#### Immeuble de placement (IAS 40)

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40.56.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

*Le coût des immeubles de placement retenu est la valeur indiquée dans le protocole homologué par le juge en date du 14 octobre 2014, soit 3,404 millions de réals. La valeur de 1,122 million d'euros inscrite dans les états financiers correspond à la valeur convertie au taux du réals au jour de l'homologation soit 1 € = 3,03276 R\$*

Les immeubles de placement, à l'exception des terrains, sont amortis sur une durée de 20 ans.

En contrepartie du paiement du prix de la cession de sa participation dans les filiales brésiliennes, Encres DUBUIT SA a reçu deux ensembles immobiliers situés au Brésil plus précisément à Sao Paulo (Guarulhos) et Pindamonhangaba (Pinda).

#### Composition :

Valeur Brute	Terrains	Constructions	Immobilisations en-cours	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>107</b>	<b>1 015</b>	-	<b>1 122</b>
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions / Diminutions	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>107</b>	<b>1 015</b>	-	<b>1 122</b>

Dépréciation / Amortissement	Terrains	Constructions	Immobilisations en-cours	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	-	<b>267</b>	-	<b>267</b>
Dotations	-	51	-	51
Diminutions	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2021</b>	-	<b>317</b>	-	<b>317</b>

Valeur nette	Terrains	Constructions	Immobilisations en-cours	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>107</b>	<b>749</b>	-	<b>856</b>
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>107</b>	<b>698</b>	-	<b>805</b>

Pour mémoire, en 2015, l'investissement se décomposait de la manière suivante :

- Pinda = 808 mille euros
- Guarulhos = 314 mille euros.

Encres DUBUIT a retenu par prudence la valeur indiquée dans le protocole transactionnel et non les valeurs d'expertises. Début 2022, les actes de propriété des deux immeubles ont été obtenus par le Groupe. Pour mémoire, une requête avait été déposée auprès du juge en mars 2019 afin de les obtenir. En février 2020, le juge avait émis un avis favorable à la demande d'Encres DUBUIT. L'avocat du Groupe était en attente du jugement écrit afin de procéder à l'enregistrement des actes de propriété. En février 2021, l'acte de transfert de propriété de l'immeuble de Pindamonhangaba à Encres Dubuit avait été délivré. Cependant, le document comportant des mentions erronées sur l'indisponibilité du bien nécessitent l'intervention du cabinet d'avocat du Groupe auprès du registre des immeubles de Pindamonhangaba afin d'obtenir les corrections.

A ce titre les immeubles de placement ont été décomposés en terrain et construction. Les constructions sont amorties sur une durée de 20 ans.

#### **Juste valeur des immeubles de placement**

D'après les estimations des agences immobilières, la valeur de marché des biens s'élève environ à 926 mille euros à ce jour.

La valeur obtenue est supérieure à la valeur comptable nette de 805 mille euros, avant provision sur la moins-value latente de l'immeuble de Guarulhos de 27 mille euros.

#### **Note 9. Immobilisations incorporelles (tests de sensibilité)**

*Données exprimées en milliers d'euros*

#### **Principes comptables**

##### **Immobilisations incorporelles (IAS 38)**

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture.

Elles comprennent :

- **Les frais de développement**

Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement. Les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères d'activation (génération d'avantages économiques futurs et coût évalué de façon fiable).

- **Les marques**

La norme IAS 38 considère qu'un actif incorporel a une durée de vie indéfinie si, sur la base de critères pertinents, il n'existe pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle cet actif génère des flux de trésorerie. S'appuyant sur cette définition, le Groupe considère que la marque dont il est propriétaire et qui figure à son bilan (DUBUIT) constitue un actif incorporel à durée de vie indéfinie.

Par conséquent les marques portées à l'actif ne sont plus amorties depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation pratiquée annuellement. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

- **Autres immobilisations incorporelles :**

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. ; elles comprennent les logiciels dont les durées d'amortissement prévues varient de 1 à 5 ans.

##### **Ecarts d'acquisition**

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre le coût d'acquisition de titres de celle-ci et la part du groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de prise de participation. Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif en écart d'acquisition (goodwill). Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produit.

Les écarts d'acquisition, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel.

#### **Suivi des actifs (IAS 36)**

Les écarts d'acquisition et les immobilisations à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation des actifs immobilisés (hors actifs financiers) » au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur à chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui représente le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont les zones géographiques à savoir :

- La France - Encres DUBUIT et POLYINK
- L'Europe - Tintas DUBUIT (Espagne) et les entités belges (Dubuit Benelux et Publivenor),
- L'Asie - DUBUIT Shanghai (Chine) et DUBUIT Vietnam Inks,
- Amériques - DUBUIT of America (USA).

#### **Méthode des flux de trésorerie futurs actualisés**

Les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffre d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Aussi afin d'assurer un caractère prudent aux résultats présentés, la société a retenu des scénarios pour lesquels la croissance des chiffres d'affaires et des résultats sont cohérents avec les chiffres constatés au cours de ces dernières années.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital du Groupe (WACC). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

### Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Valeur Brute	Ecarts d'acquisition	Fonds de commerce	Marques, Brevets	Autres	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>553</b>	<b>1 390</b>	<b>412</b>	<b>-</b>	<b>2 354</b>
Acquisitions	-	-	20	-	20
Cessions / Diminutions	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	283	-	30	-	313
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>836</b>	<b>1 390</b>	<b>461</b>	<b>-</b>	<b>2 687</b>

Dépréciation / Amortissement	Ecarts d'acquisition	Fonds de commerce	Marques, Brevets	Autres	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>121</b>	<b>-</b>	<b>90</b>	<b>-</b>	<b>210</b>
Dotations	-	-	22	-	22
Diminutions	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	13	-	13
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>121</b>	<b>-</b>	<b>125</b>	<b>-</b>	<b>245</b>

Valeur nette	Ecarts d'acquisition	Marque, fonds de commerce	Brevets, licence	Autres	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>432</b>	<b>1 390</b>	<b>322</b>	<b>-</b>	<b>2 144</b>
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>715</b>	<b>1 390</b>	<b>337</b>	<b>-</b>	<b>2 441</b>

#### a) Détail des écarts d'acquisitions :

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Net	Dont perte de valeur	Net	Dont perte de valeur
DUBUIT CANADA				
TINTAS DUBUIT	106		106	
SCREEN MESH	-		-	
DUBUIT BENELUX	269		269	
PUBLIVENOR	57		57	
ALL INKS	-		-	
POLYINK	283		-	
<b>TOTAL</b>	<b>715</b>	<b>-</b>	<b>432</b>	<b>-</b>

## b) Les tests de dépréciations

### 1/ les principales hypothèses

Les tests de dépréciation consistent à comparer les écarts d'acquisition à la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie correspond à une zone d'implantation géographique.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futur d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est fondé sur le coût moyen pondéré du capital, s'élevant en 2021 à 7,5 % pour l'Europe (contre 7 % en 2020), et 9,5 % en 2021 pour le reste du monde (contre 9 % en 2020).

Ces taux d'actualisation sont des taux appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Les hypothèses retenues en terme de progression de l'activité et de valeur terminales sont raisonnables et cohérentes avec les données de marché 1,5 % pour la France et l'Europe et 3 % pour le reste du monde.

Pour les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectées des écarts d'acquisition significatifs (ou les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée significative), les principales hypothèses utilisées pour déterminer le montant de la valeur d'utilité des UGT sont les suivantes :

	Période de projection des flux de trésorerie	Ecart d'acquisition (M€)	Marque et fonds de commerce (M€)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
<b>Test 2021</b>	<b>5 ans</b>	<b>715</b>	<b>1 679</b>		
France		-	1 679	7,5%	1,5%
Europe		715	-	7,5%	1,5%
Amérique		-	-	9,5%	3%
Asie (Chine)		-	-	9,5%	3%
<b>Test 2020</b>	<b>5 ans</b>	<b>432</b>	<b>1 679</b>		
France		-	1 679	7,0%	1%
Europe		432	-	7,0%	1%
Amérique		-	-	9,0%	3%
Asie (Chine)		-	-	9,0%	3%

Au 31 décembre 2021, ces tests de dépréciations n'ont pas donné lieu à dépréciation des écarts d'acquisition comptabilisés.

### 2/ Les tests de sensibilité

La détermination des valeurs recouvrables est sensible en particulier au taux de croissance retenu, qui lui-même impacte le taux de marge, via une meilleure couverture des frais fixes.

Avec une baisse des taux de croissance à l'infini de 1% sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie, la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie resterait supérieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2021, une hausse des taux d'actualisation de 0,5% sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable des écarts d'acquisition.

Une baisse de 1 point du taux de marge sur la durée des business plans sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable des écarts d'acquisition.

## Note 10. Immobilisations financières

### Principes comptables

#### Participations dans les entreprises associées et actifs financiers non courants (IAS 32 / IFRS 9)

Conformément aux normes IAS 32/ IFRS 9, les participations dans les entreprises associées sont classées comme « actifs financiers en juste valeur par résultat ou en contrepartie des capitaux propres ».

Cette classification implique l'évaluation des participations dans les entreprises associées à leur juste valeur et la comptabilisation au compte de résultat de toute variation de cette juste valeur ou en contrepartie des capitaux propres par décision unilatérale.

L'évaluation des participations à leur juste valeur est fondée sur la méthode des flux futurs actualisés.

La juste valeur retenue est la plus faible des deux valeurs obtenues en appliquant chacune de ces deux méthodes.

Pour ce qui est de la juste valeur des instruments financiers, il est rappelé que les entreprises ont désormais le choix de comptabiliser les variations de juste valeur des instruments financiers par résultat net ou capitaux propres.

Le Groupe Encres DUBUIT a opté pour la comptabilisation des variations de juste valeur des instruments financiers par résultat.

La méthode des comparables consiste à déterminer une valeur d'entreprise en appliquant à plusieurs indicateurs (chiffre d'affaires, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation) les multiples observés sur un panel de sociétés cotées comparables à la société à évaluer.

La méthode des flux futurs actualisés consiste à déterminer une valeur d'entreprise en actualisant les free cash flows futurs sur une période de 5 ans et en intégrant une valeur terminale actualisée. Le taux d'actualisation utilisé est un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Le Groupe ENCREs DUBUIT ne détient pas de titres de participation non consolidés dans les entreprises associées à la clôture de l'exercice **2021**.

Les autres actifs financiers non courant incluent les prêts, les dépôts et cautionnements, les participations diverses dans lequel le groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

## Immobilisations financières

Valeur Brute	Prêts	Dépôts et cautionnements	Autres	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	-	<b>111</b>	<b>5</b>	<b>115</b>
Acquisitions	-	4	1	5
Cessions / Diminutions	-	0	-	0
Variation de périmètre	-	0	-	0
Change	-	4	0	4
Autres	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2021</b>	-	<b>118</b>	<b>6</b>	<b>124</b>

Dépréciation / Amortissement	Prêts	Dépôts et cautionnements	Autres	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	-	<b>3</b>	-	<b>3</b>
Dotations	-	-	-	-
Diminutions	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2021</b>	-	<b>3</b>	-	<b>3</b>

Valeur nette	Prêts	Dépôts et cautionnements	Autres	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	-	<b>108</b>	<b>5</b>	<b>112</b>
<b>Au 31/12/2021</b>	-	<b>115</b>	<b>6</b>	<b>121</b>

## Note 11. Stocks

### Principes comptables

#### Stocks et travaux en cours (IAS 2)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, en particulier les frais de douane et de transport.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production, concourant à la production. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais financiers, de frais commerciaux, de frais de recherche et développement, ni de coût de sous activité.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021			Au 31 décembre 2020		
	Brut	Dépréc°	Net	Brut	Dépréc°	Net
Matières premières	2 587	15	2 571	2 025	13	2 012
Produits semi-finis et finis	1 973	260	1 713	2 035	184	1 851
Marchandises	230	31	199	202	40	162
Autres	120	-	120	88	-	88
<b>Total</b>	<b>4 910</b>	<b>306</b>	<b>4 604</b>	<b>4 350</b>	<b>236</b>	<b>4 114</b>

## Note 12. Créances clients et autres créances

### Principes comptables

#### Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant sur les créances litigieuses, contentieuses et irrécouvrables.

(En milliers d'euros)	2021	2020
	31 décembre	31 décembre
Créances clients	5 677	4 665
- Provisions pour dépréciation	-620	-676
<b>Créances clients nettes des provisions</b>	<b>5 057</b>	<b>3 989</b>
Créances sociales et fiscales	186	153
Autres créances (net de provisions)	69	82
<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>5 312</b>	<b>4 224</b>
<b>Impôt courant</b>	<b>198</b>	<b>198</b>
Charges constatées d'avance	67	33
<b>Autres actifs courants</b>	<b>67</b>	<b>33</b>
<b>TOTAL CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES</b>	<b>5 577</b>	<b>4 455</b>

## Echéancier de recouvrement des principaux actifs courants

En milliers d'Euros	Montant	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances clients (nettes)	5 057	5 028	30
Créances sociales et fiscales	186	186	
Autres créances	69	69	
<b>Ss total clients et autres débiteurs</b>	<b>5 312</b>	<b>5 282</b>	<b>30</b>
Charges constatées d'avance	67	67	
Impôt courant	198	198	
<b>Total créances clients et autres créances</b>	<b>5 577</b>	<b>5 547</b>	<b>30</b>

### Note 13. Dettes fournisseurs et autres dettes

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Avances & acomptes reçus/commandes	-	-
Fournisseurs & comptes rattachés	2 215	1 764
Dettes fiscales & sociales	1 003	1 291
Clients créditeurs, autres dettes exploitation	50	16
Comptes courants filiales	3	3
Autres dettes diverses	219	158
<b>Ss total Fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>3 490</b>	<b>3 231</b>
Impôt courant passif	102	194
Autres passifs courants	36	9
<b>Total</b>	<b>3 628</b>	<b>3 434</b>

### Note 14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

#### Principes comptables

##### Actifs financiers de gestion de trésorerie (IAS 32, IFRS 7 et IFRS 9)

Ils comprennent les placements de trésorerie négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La valorisation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

##### Disponibilités

Cette rubrique regroupe uniquement les comptes courants bancaires.

(En milliers d'euros)	2021 31 décembre	2020 31 décembre
Trésorerie	8 856	8 368
Titres négociables (équivalents de trésorerie)	421	421
Découverts bancaires	- 3	- 2
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie</b>	<b>9 274</b>	<b>8 787</b>

Les titres négociables comprennent essentiellement des comptes à terme (taux de rendement 0,30%).

## Note 15. Emprunts

### Principes comptables

#### Dettes financières courantes, non courantes (IAS 32, IFRS 7, IFRS 16)

Les dettes financières comprennent les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, les emprunts liés au contrat de location-financement comptabilisés selon la norme IAS 17, la participation due aux salariés et les contrats de location selon IFRS 16.

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Emprunts auprès des éta de crédit > 1 an	875	318
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Leasing & location de biens > 1 an	801	1 020
Autres dettes financières > 1 an	104	124
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>1 780</b>	<b>1 462</b>
Emprunts auprès des ets de crédit < 1an	303	130
Découverts bancaires	3	2
Leasing et locations de biens < 1 an	346	315
Autres dettes financières < 1 an	- 0	- 0
<b>Dettes financières à moins d'un an</b>	<b>652</b>	<b>447</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>2 432</b>	<b>1 909</b>

Nous décrivons les principaux flux dans le tableau présenté ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Emprunts auprès des éta de crédit	Autres dettes financières (*)	Leasing et location de biens	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	448	124	1 335	1 907
Augmentation	860	-	-	860
Remboursement	- 130	- 20	- 336	- 486
Variation de périmètre	-	-	-	-
Change	0	-	27	27
Autres : 1ère application IFRS 16	-	-	-	-
Autres : IFRS 16	-	-	121	121
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>1 178</b>	<b>104</b>	<b>1 147</b>	<b>2 430</b>

(\*) dont dette relative à l'assurance prospection 99 K€

### Echéancier

(En milliers d'euros)	2021 31 décembre	2020 31 décembre
< 12 mois	652	447
entre 1 an et 5 ans	1 593	1 457
> 5 ans	187	5
<b>Total des dettes financières</b>	<b>2 432</b>	<b>1 909</b>

## Note 16. Endettement financier net

(En milliers d'euros)	Courant	Non courant	Total
Emprunts auprès des Ets de crédit	303	875	1 178
Leasing & location de biens	346	801	1 147
Autres dettes financières	0	104	104
<b>Dettes financières brutes</b>	<b>650</b>	<b>1 780</b>	<b>2 430</b>
Disponibilités	9 274		9 274
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>8 624</b>	<b>-1 780</b>	<b>6 844</b>

## Note 17. Les facteurs de risque

### 1. Analyse du risque financier

Les instruments financiers incluent principalement des emprunts bancaires et des disponibilités dont l'objectif est de financer les opérations d'exploitation du groupe.

#### a. Risque de crédit

Le principal risque de crédit auquel le groupe est exposé est le risque de défaillance de sa clientèle. Le groupe a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit au niveau de l'ensemble de ses filiales et suit son évolution sur une base bimensuelle.

Des analyses de solvabilités sont conduites pour chaque nouveau client.

#### b. Risque de change

Le Groupe est exposé aux fluctuations de certaines devises étrangères, tant au niveau des flux opérationnels et financiers de certaines entités que de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères.

L'objectif de la politique générale du Groupe est de minimiser le risque de change de chaque filiale par rapport à sa propre devise comptable.

Cette exposition au risque de change transactionnel correspond aux transactions libellées dans une devise autre que la devise de la comptabilité et concerne principalement la société française Encres DUBUIT qui perçoit les dividendes versés par la filiale chinoise en USD ainsi que les filiales chinoise et américaines.

#### c. Risque de taux

Le Groupe finance ses opérations grâce à ses fonds propres et le recours à l'endettement. En règle générale, le groupe emprunte à taux fixe.

La structure de l'endettement est la suivante :

(En milliers d'euros)	2021 31 décembre	2020 31 décembre
Taux fixe	2 432	1 909
Taux variable	0	-
<b>Total</b>	<b>2 432</b>	<b>1 909</b>

Au 31 décembre 2021, si le taux d'intérêt des emprunts avait varié de +/- 100 points de base, toutes choses égales par ailleurs, le résultat avant impôt aurait été inférieur / supérieur 20 599 € contre 27 721 € au 31 décembre 2020.

#### d. Gestion du risque sur le capital

Le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation tout en maximisant le rendement aux actionnaires grâce à une gestion optimale de la structure de ses fonds propres et de sa dette.

Ce ratio (endettement financier net / fonds propres) est le suivant à la clôture de chacune des périodes présentées :

Ratio	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Endettement financier net (positif*)	-6 844	-6 880
Fonds propres	23 933	22 155
= Gearing	-0,2860	-0,3105

La société possède une structure financière solide, et dispose de plus de marge pour financer son activité.

#### e. Risque de liquidité

Pour financer son activité, outre ses fonds propres, le groupe a recours à l'emprunt long terme. Les échéances de ses emprunts sont détaillées dans la note 15.

#### f. Risque lié à l'estimation des justes valeurs

Le groupe ne détient aucun instrument de couverture du risque actions.

Les actions et les OPCVM ont été évalués sur la base du dernier cours connu à la clôture.

Les placements de trésorerie sont réalisés avec des instruments de trésorerie dont le capital est garanti.

#### Position à l'actif :

(En milliers d'euros)	Titres négociables
Compte à termes	421
<b>Total Titres négociables</b>	<b>421</b>

#### Les actions auto-détenues :

(En milliers d'euros)	Actions propres (*)
Contrat de liquidité (1076 titres)	3,8
Actions auto-détenues (79 615 titres)	297,9
Actions disponibles pour être attribuées (17 500 titres)	123,1
<b>Total actions auto-détenues</b>	<b>424,97</b>

(\*) Les actions Encres DUBUIT détenues soit dans le cadre du contrat de liquidité, soit en propre sont retraitées en moins des capitaux propres

Le prix moyen d'acquisition des actions propres est de 4,33 euros par actions au 31 décembre 2021. Toute baisse du cours est sans incidence sur le résultat du Groupe.

## 2. Autres risques

- a. Les immeubles de placement :** il s'agit de deux ensembles immobiliers localisés au Brésil qui peuvent présenter les risques suivants pour le Groupe :

### Risque de marché

La valeur des biens est dépendante des valeurs du marché de l'immobilier brésilien mais aussi de la conjoncture économique brésilienne.

Le prix d'acquisition retenu correspond à la valeur inscrite dans le protocole transactionnel soit **3, 404 millions de réals** convertis au taux historique de 3,03276 équivaut à **1,122 million d'euros**.

D'après les expertises obtenues, la valeur de marché des biens au 31 décembre 2021 s'élève **926 mille euros** (montants convertis au taux de clôture du 31/12/2021). La valeur d'expertise obtenue est nettement supérieure à la valeur comptable.

La valeur des actifs est dépendante à la fois des opportunités du marché immobilier brésiliens mais aussi des variations de taux de change euro/réals.

### Risque lié à la défaillance d'un locataire

La société du groupe est exposée au risque de défaillance de ses locataires. Un défaut de paiement des loyers est susceptible d'affecter le résultat et le cash-flow courant, d'où l'importance de contracter avec des preneurs solides.

## **b. Risques juridiques (liés aux réglementations)**

L'activité du Groupe liée à la chimie de spécialité fait l'objet d'un environnement réglementaire complexe et varié que ce soit au niveau national ou bien mondial.

Ainsi, le site français est soumis dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement à des déclarations d'exploitation de sites délivrées par les autorités publiques nationales. Il en est de même pour les sites étrangers auprès d'organismes locaux.

Les équipes opérationnelles procèdent à une veille réglementaire, dont l'une des finalités est d'anticiper les évolutions réglementaires selon les prescriptions/recommandations. Encres DUBUIT SA est membre de la FIPEC (Fédération française des industries des peintures, encres, couleurs et adhésifs) et participe activement aux commissions des affaires réglementaires.

Par ailleurs l'activité du Groupe liée à la fabrication d'encres de sérigraphie est soumise au règlement REACH qui impose un système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques nécessitant une vigilance particulière quant à la nature des substances et leur effet sur la santé et l'environnement.

Du fait du développement de ses activités en France et à l'international, le Groupe s'expose à des risques liés aux réglementations diverses, notamment en matière fiscale et sociale. Afin de maîtriser les différentes législations et se conformer aux règles en vigueur le Groupe a recours à des conseillers juridiques en droit fiscal, social et des sociétés.

Le Groupe estime qu'au cours des douze derniers mois, les différentes procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage ayant été engagées à l'encontre de la société ou de ses filiales n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe et a procédé aux provisions considérées comme adéquates dans les comptes annuels. Les directions financières et générales de chaque entité ont la charge de l'anticipation et de la gestion des litiges.

## **c. Risques industriels et environnementaux**

Les activités du Groupe font usage de substances ou de processus industriels qui peuvent présenter des risques d'incendie ou d'explosion, d'émission ou de rejets au cours des différentes phases du processus pouvant porter atteintes aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une des préoccupations permanentes du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Pour faire face à ces risques, Encres DUBUIT a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus de procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, de détection et de protection, bassins de rétention des écoulements accidentels).

Depuis sa création le Groupe a eu à faire face à un incident majeur : l'incendie de l'usine de Mitry Mory (France) en 2008.

#### Note 18. Engagements hors bilan

##### Engagements relatifs aux emprunts bancaires d'Encres DUBUIT

Souscription d'un prêt finançant des besoins professionnels pour un montant de 600 mille euros en 2019. Ce prêt concerne le financement des travaux d'aménagement et d'installation réalisés sur le site de Mitry Mory (France). Le contrat de prêt n'est assorti d'aucune clause de garantie.

Souscription d'un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 860 K€ assorti d'une contre-garantie par BPI France à hauteur de 90 %

#### Note 19. Capital

##### Principes comptables

##### Actions propres (IAS 32- IFRS 2)

Les titres auto détenus par le groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition et leurs variations de valeur ne sont pas enregistrées. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres auto détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

##### Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 1 256 400 €. Il se compose de 3 141 000 actions d'une valeur nominale de 0,40 €.

Le tableau présenté ci-dessous reprend la répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2021.

	Totalité des titres	Titres simples	Titres doubles	Droits de vote	% du capital	% des droits de votes réels
Dubuit International	1 264 000	0	1 264 000	2 528 000	40,24%	50,15%
M. Jean-Louis Dubuit et sa famille	666 153	10 423	655 730	1 321 883	21,21%	26,22%
Membres du directoire	60 934	46 934	14 000	74 934	1,94%	1,49%
Membres du conseil de surveillance	27 571	27 571	0	27 571	0,88%	0,55%
Actions auto détenues	97 115	0	0	0	3,09%	0,00%
Contrat de liquidité	1 076	0	0	0	0,03%	0,00%
Actions nominatives	74 889	10 091	64 798	139 687	2,38%	2,77%
Public	949 262	949 262	0	949 262	30,22%	18,83%
<b>TOTAL</b>	<b>3 141 000</b>	<b>1 044 281</b>	<b>1 998 528</b>	<b>5 041 337</b>		

##### Dividendes

Aucun dividende, ni revenu n'a été versé sur l'exercice.

## Note 20. Engagements retraites et avantages assimilés

### Principes comptables

#### Avantages au personnel (IAS 19)

La provision pour avantages au personnel concerne les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière de l'ensemble du Groupe. Ceux-ci sont calculés d'après les règles fixées par la convention collective applicable.

L'engagement, au titre de l'indemnité retraite, de la société mère est en partie couvert par un contrat d'assurance à cotisations définies. Ces sommes sont régulièrement complétées afin d'être progressivement ajustées au montant des engagements, la politique du Groupe étant d'externaliser au maximum ces engagements, dans la mesure du possible. Son obligation se limite, donc, au montant qu'elle s'engage à payer à la compagnie d'assurance. En conséquence le risque actuariel et le risque de placement n'incombent pas à la société.

Dans les filiales du Groupe, la législation locale n'impose pas le versement d'indemnités en cas de départ à la retraite.

Les engagements ainsi que les actifs de couverture et la charge de l'exercice sont évalués suivant la méthode dite « des unités de crédit projetées » conforme à la norme IAS 19.

#### Décision IFRIC sur l'attribution des avantages aux périodes de services :

À compter de 2021, l'IFRIC a retenu avec l'accord de l'IASB, une approche consistant à revoir les modalités d'étalement du coût de l'avantage sur la période de service.

Cela entraîne une modification de la méthode de valorisation des engagements pour les régimes plafonnés en fonction du nombre d'années de services rendus.

Sont visés : les régimes d'indemnité de départ à la retraite ayant un barème de droits avec un nombre de mois plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté dans l'entreprise.

L'impact de ce changement de méthode de valorisation au 31 décembre 2021 étant considéré comme non matériel pour le groupe, le bilan au 31 décembre 2021 n'a pas été modifié. La diminution de la provision pour retraite sera comptabilisée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en contrepartie des réserves.

(En milliers d'euros)	Provision Retraite
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>423</b>
Augmentations	37
Diminutions	-
Variation de périmètre	-
Change	-
Autres	-
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>459</b>

L'évaluation des engagements de versement des indemnités de retraite conventionnelles est fondée sur la méthode actuarielle.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation : 0,65 % ;
- Le taux de rendement net servi pour 2021 est de : 2,19 %
- Age de départ retenu : 65 ans
- Taux d'augmentation des salaires : 1,5 %
- Mortalité : encres DUBUIT utilise la table d'espérance de vie INSEE 2015-2017
- Turnover : une grille dégressive est établie en fonction de l'âge

Les engagements évalués à la date du 31 décembre 2021 s'élèvent à 728 mille Euros et sont couverts à hauteur de 269 mille euros par une assurance. Le solde de 459 mille euros a été provisionné.

## Note 21. Provisions (non courant) et provisions (courant)

### Principes comptables

#### Provisions courantes, non courantes (IAS 37) :

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont constituées conformément à la norme IAS 37, pour couvrir les obligations liées à des événements survenus avant l'arrêté des comptes, s'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle normal d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent les provisions pour litiges.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance de retournement. Les provisions pour litiges liées à l'activité concernent, pour l'essentiel, la provision pour garantie client.

(En milliers d'euros)	Provisions litiges	Provisions garantie clients	Provisions litiges fiscaux	Autres provisions pour charges	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	<b>56</b>
Dotation	3	25	-	27	55
Utilisation	- 6	- 19	-	- 32	- 56
Reprise	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	<b>27</b>	<b>55</b>
< 1 an		25			25
> 1 an	3			27	30

#### Principaux détails des *provisions pour litiges*

- Litiges commerciaux provisionnés à hauteur de 3 mille euros.

#### Détails des autres provisions pour charges :

- Risque concernant la moins-value latente sur l'immeuble de Guarulhos.

## Note 22. Impôts différés

Les actifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants :

Impôts différés actifs (en milliers d'euros)	Différences temporaires	Provisions pour retraite	Eliminations (marges, provisions internes)	Autres (Incluant actions propres)	Activation impôt sur déficit fiscal	Compensation IDA /IDP	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>11</b>	<b>106</b>	<b>69</b>	<b>181</b>	<b>296</b>	<b>-474</b>	<b>190</b>
Impact conversion et autres	3		5	9	4		21,3
Montant comptabilisé en résultat net	102	8	-47	-33	44	-56	18,7
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>116</b>	<b>114</b>	<b>27</b>	<b>157</b>	<b>345</b>	<b>-530</b>	<b>230</b>

Les passifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants :

Impôts différés passifs (en milliers d'euros)	Différences temporaires	Contrats de location IFRS 16	Eliminations (marges, provisions internes)	Retraitements IFRS s/ immob.	Autres (Incluant actions propres)	Compensation IDA /IDP	Total
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>14</b>	<b>31</b>	<b>317</b>	<b>14</b>	<b>100</b>	<b>-474</b>	<b>2</b>
Impact conversion et autres					1		1,0
Montant comptabilisé en résultat net		7	23	1	22	-56	-2,0
<b>Au 31/12/2021</b>	<b>14</b>	<b>39</b>	<b>340</b>	<b>15</b>	<b>123</b>	<b>-530</b>	<b>1</b>

## Note 23. Parties liées

### - Transactions avec les coentreprises

	Fin décembre 2021	Fin décembre 2020
Compte courant (solde dû)	- K€	- K€
- Dont sommes remboursées sur la période	- K€	0 K€
Loyers et charges locatives	105 K€	106 K€
Prestations administratives	24 K€	0 K€
Refacturation prestations administratives	-4,6 K€	-8,5 K€
Refacturation loyers et charges locatives	-2,7 K€	-2,7 K€
Produits financiers	n/a	n/a

- **Rémunération des dirigeants**

En milliers d'euros	2021	2020
Avantages à court terme (Rémunérations fixes + charges patronales)	617 K€	813 K€
Avantages à long terme		
Charges d'AGA		189K€

Cette rémunération concerne les membres du Directoire qui perçoivent des salaires et bénéficient des contrats d'intéressement et de participation ainsi que des régimes de primes d'expatriation et de retraite à prestations définies en vigueur, dans les mêmes conditions que les autres collaborateurs de la société.

Pour l'exercice 2020, la ligne « avantages à court terme) intègre une indemnité de 152 K€ versée à l'un des dirigeants à la suite de son départ.

Une charge de 91 mille euros a été comptabilisée au titre des régimes à cotisation définie (provision pour indemnités de départ à la retraite) pour les dirigeants.

- **Rémunération des membres du Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunérations au titre de leur mandat.

Seul le président du Conseil de surveillance a perçu une rémunération brute annuelle de 36 000 euros.

**Note 24. Tableaux de flux de trésorerie**

a) **Analyse de la ligne « impôts payés » moins 559 K€ :**

Impôts payés	2021
A - Impôt exigible	-423
B - Impôt de distribution	-28
Variation Impôt courant (actif)	0
Variation Impôt courant (passif)	-107
<b>C - Variation Impôt courant</b>	<b>-108</b>
<b>Impôts payés (A+B+C)</b>	<b>-559</b>

**b) Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement :**

(En milliers d'euros)	2020	Ecart de conversion	Reclass.	Variation de périmètre	Variation (*)	2021
Stock, produits et services en cours	4 114	120	0	3	<b>367</b>	4 604
Clients et autres débiteurs	4 224	231	0	16	<b>840</b>	5 312
Autres actifs courants	33	0	0	0	<b>33</b>	67
Autres actifs non courants	0	2	0	0	<b>46</b>	48
<b>Total actif courant (A)</b>	<b>8 371</b>	<b>354</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>1 286</b>	<b>10 031</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	3 231	305	-205	27	<b>132</b>	3 490
Autres passifs courants	9	0	0	0	<b>27</b>	36
Autres passifs non courants	0	-1	9	139	<b>-146</b>	0
<b>Total Passif courant (B)</b>	<b>3 240</b>	<b>303</b>	<b>-196</b>	<b>166</b>	<b>12</b>	<b>3 526</b>

**Note 25. Informations sectorielles**

**Principes comptables**

L'information par secteur opérationnel est dérivée de l'activité du Groupe à savoir la commercialisation, au niveau mondial, de produits pour les marchés de l'impression sérigraphique et numérique.

Les secteurs opérationnels du groupe ENCREs DUBUIT, sont constitués des zones d'implantations géographiques du Groupe à travers le monde à savoir l'Europe, l'Asie, l'Afrique Moyen-Orient et le continent Américain.

Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

**Informations par entités juridiques (secteur d'activités)**

Comme il a été indiqué dans les principes comptables et méthode d'évaluation, le Groupe ENCREs DUBUIT exerce son activité dans un secteur unique : la commercialisation, au niveau mondial, de produits d'impression pour les marchés de la sérigraphie et du numérique.

Les secteurs opérationnels du groupe ENCREs DUBUIT, sont constitués des zones d'implantations géographiques des filiales du Groupe à travers le monde à savoir l'Europe, l'Asie, l'Afrique Moyen-Orient et le continent Américain.

En milliers d'euros	Encres DUBUIT S.A	SCREEN MESH	Tintas DUBUIT	PUBLIVENOR	DUBUIT Bénélux	Encres DUBUIT SHANGHAI (1)	DUBUIT AMERICA	DUBUIT VIETNAM	POLY-INK	Elimination s/Retrait. de conso.	TOTAL
<b>En 2021</b>											
<b>Indicateurs de résultat</b>											
Chiffres d'affaires	11 203	0	1 369	1 953	3	7 560	311	9	1	-1 727	20 683
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	527	0	44	77	0	184	12	90	0		934
Résultat opérationnel (données consolidées)	135	-3	-23	-8	-4	1 443	-83	-205	-15		1 237
<b>Actif</b>											
Investissements industriels nets	369	0	7	31	0	81	0	119			607
<b>Effectif</b>	<b>72</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>68</b>	<b>3</b>	<b>3</b>			<b>172</b>

(1) Intègre les deux sociétés localisées en Chine Jinshan (site actif) et Fangxian

En milliers d'euros	Encres DUBUIT S.A	SCREEN MESH	Tintas DUBUIT	PUBLIVENOR	ALL INKS	DUBUIT Bénélux	Encres DUBUIT SHANGHAI (1)	DUBUIT AMERICA	DUBUIT VIETNAM	Eliminatio ns/Retrait. de conso.	TOTAL
<b>En 2020</b>											
<b>Indicateurs de résultat</b>											
Chiffres d'affaires	10 441	0	1 158	1 896	0	12	7 149	372	0	-2 391	18 637
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	557	0	40	86	0	0	165	12	74		933
Résultat opérationnel (données consolidées)	-1 411	-5	-32	-1	519	-201	957	37	-116		-254
<b>Actif</b>											
Investissements industriels nets	231	0	10	3	0	0	131	0	208		583
<b>Effectif</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>4</b>	<b>1</b>		<b>176</b>

### Informations par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients.

Les actifs et passifs sont répartis en fonction de la situation géographique des sociétés.

### Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique

(En milliers d'euros)	2021		2020	
ENCREs DUBUIT SA	9 527	46,06%	8 062	41,73%
SCREEN MESH SARL	-	0,00%	-	0,00%
TINTAS DUBUIT	1 352	6,54%	1 147	8,64%
MACHINES DUBUIT BENELUX	3	0,02%	12	0,00%
PUBLIVENOR SPRL	1 950	9,43%	1 896	12,05%
DUBUIT OF AMERICA	311	1,51%	372	1,41%
ENCREs DUBUIT SHANGHAI (EDF)		0,00%	-	0,00%
DUBUIT SHANGHAI JINSHAN (EDJ)	7 530	36,41%	7 148	36,17%
DUBUIT VIETNAM	9	0,04%	-	0,00%
POLY INK	1	0,00%		
<b>TOTAL</b>	<b>20 683</b>		<b>18 637</b>	

## Analyse de la situation financière par secteur géographique

### ACTIF

	Continent européen		Continent américain		Asie et Afrique		TOTAL	
(En milliers d'euros)	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Immobilisations corporelles, matériels et outillages	4 928	5 001	304	292	2 177	2 030	7 409	7 323
Immeubles de placement	805	856	-	-	-	-	805	856
Ecarts d'acquisition	715	432	-	-	-	-	715	432
Immobilisations incorporelles	1 726	1 712	-	-	-	-	1 726	1 712
Titres de participation (net)	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	78	74	-	-	43	38	121	112
Impôts différés actifs	6	0	-	-	222	188	228	189
Autres actifs non courants	-	-	-	-	48	-	48	-
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>8 259</b>	<b>8 075</b>	<b>304</b>	<b>292</b>	<b>2 489</b>	<b>2 257</b>	<b>11 052</b>	<b>10 624</b>
Stock, produits et services en cours	3 622	3 199	68	49	914	866	4 604	4 114
Clients et autres débiteurs	2 938	2 322	58	38	2 316	1 865	5 312	4 224
Impôt courant	198	198	-	-	-	-	198	198
Autres actifs courants	66	27	0	-	1	6	67	33
Produits dérivés ayant une juste valeur positive	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs destinés à être vendus	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres négociables	421	421	-	-	-	-	421	421
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5 234	5 071	184	223	3 438	3 074	8 856	8 368
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>12 478</b>	<b>11 237</b>	<b>310</b>	<b>311</b>	<b>6 669</b>	<b>5 810</b>	<b>19 457</b>	<b>17 358</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>20 737</b>	<b>19 312</b>	<b>614</b>	<b>602</b>	<b>9 158</b>	<b>8 067</b>	<b>30 509</b>	<b>27 981</b>

#### Immeubles de placement,

- Les immeubles de placement présentés dans le secteur « continent européen » sont localisés au Brésil.

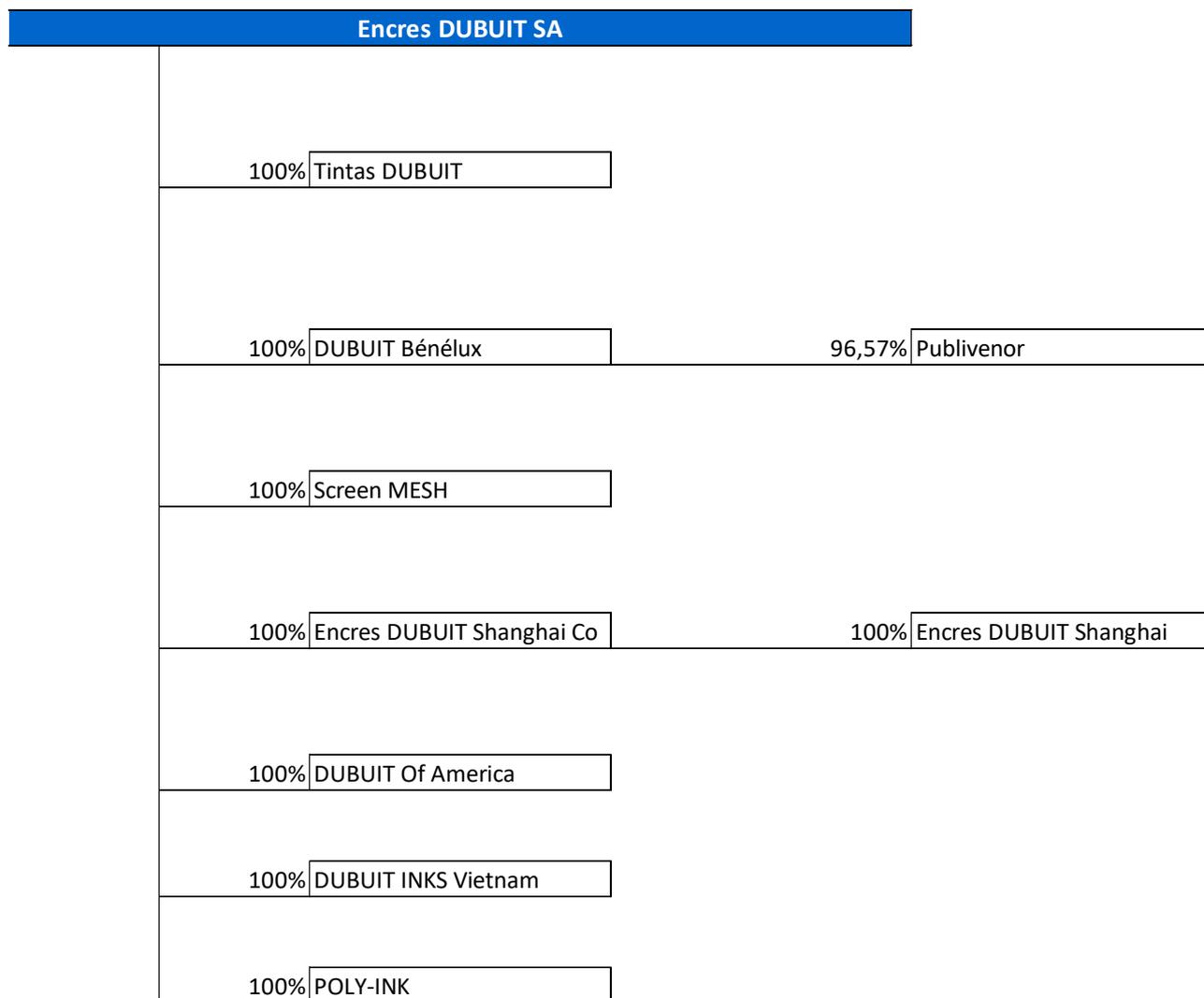
## PASSIF EXIGIBLE

	Continent européen		Continent américain		Asie et Afrique		TOTAL	
(En milliers d'euros)	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Emprunts long-terme	1 600	1 224	-	-	180	239	1 780	1 462
Impôts différés passifs	1	3	-	-	-	0	1	3
Provision pour retraite	459	423	-	-	-	-	459	423
Provisions (non courant)	30	36	-	-	-	-	30	36
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif non courant</b>	<b>2 091</b>	<b>1 685</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>180</b>	<b>239</b>	<b>2 271</b>	<b>1 924</b>
<b>Passif Courant</b>	<b>3 451</b>	<b>3 000</b>	<b>119</b>	<b>45</b>	<b>735</b>	<b>857</b>	<b>4 305</b>	<b>3 902</b>
<b>TOTAL PASSIF Non courant et Courant</b>	<b>5 542</b>	<b>4 685</b>	<b>119</b>	<b>45</b>	<b>915</b>	<b>1 096</b>	<b>6 576</b>	<b>5 826</b>

**Note 26. Organigramme du Groupe et Périmètre de consolidation**

Encres DUBUIT SA, société mère du Groupe est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Mitry Mory (Seine et Marne).

**Organigramme au 31 décembre 2021**



## Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021

Le périmètre de consolidation du Groupe Encres DUBUIT est le suivant :

Nom de l'entité	Activité	Pourcentage d'intérêts 2021	Pourcentage d'intérêts 2020
Encres DUBUIT SA	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie*	Mère	Mère
Screen MESH	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie	100,00%	100,00%
Dubuit Benelux	Holding	100,00%	100,00%
Publivenor	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie	96,57%	96,57%
Tintas DUBUIT	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie*	100,00%	100,00%
Dubuit of America	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie	100,00%	100,00%
Encres DUBUIT Shanghai - Fangxian	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie	100,00%	100,00%
Encres DUBUIT Shanghai- Jinshan	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie*	100,00%	100,00%
Dubuit Inks Vietnam	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie*	100,00%	100,00%
POLY-INK	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	100,00%	n/a
<b>Entreprise sous contrôle conjoint consolidées par intégration proportionnelle</b>			
	Néant		
<b>Entreprises associées mise en équivalence</b>			
	Néant		

\* site de fabrication d'encres

### Note 27. Evènements post-clôture

Les évènements significatifs qui sont intervenus entre la date de clôture des comptes annuels et la date d'arrêté des comptes consolidés par le directoire et l'examen par le conseil de surveillance sont :

- L'arrêt du site de production chinois à la suite de l'apparition de nouveaux cas COVID

Comme nous l'avons mentionné dans le paragraphe 1.1.1 « *impacts de la Crise sanitaire du covid-19 et du conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine sur les activités du Groupe* » du rapport du Directoire à l'assemblée générale du 8 juin 2022, notre site de production chinois est à l'arrêt depuis fin mars 2022.

Le groupe n'a, à ce jour, aucune visibilité sur le moment auquel les mesures gouvernementales chinoises, qui impactent directement le tiers du chiffre d'affaires consolidé, prendront fin.

- L'appel de l'ancien dirigeant de la filiale DUBUIT PAINT

Le jugement, opposant l'ancien dirigeant de DUBUIT PAINT (Brésil) et Encres DUBUIT, a été rendu début avril 2022. L'ancien dirigeant a été débouté de toutes ses demandes. Cependant, le 18 avril 2022, il a fait appel du jugement. Les enjeux financiers sont repris au paragraphe 1.1.6 « *Faits marquants de l'exercice clos au 31 décembre 2021, a) Situation au Brésil* » du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale du 8 juin 2022.

## Note 28. Honoraires des commissaires aux comptes

Année 2021

(En milliers d'euros)	2021							
	SEC3		B&A AUDIT		Autres		Total	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	39	100%	26	100%			65	59%
- Filiales intégrées globalement					45	100%	45	41%
Missions accessoires								
<b>Total des missions de certifications des comptes</b>	<b>39</b>	<b>35%</b>	<b>26</b>	<b>24%</b>	<b>45</b>	<b>41%</b>	<b>110</b>	

Année 2020

(En milliers d'euros)	2020							
	SEC3		B&A AUDIT		Autres		Total	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	34	100%	24	100%			58	62%
- Filiales intégrées globalement					36	100%	36	38%
Missions accessoires								
<b>Total des missions de certifications des comptes</b>	<b>34</b>	<b>36%</b>	<b>24</b>	<b>26%</b>	<b>36</b>	<b>38%</b>	<b>94</b>	

### 3 COMPTES ANNUELS 2021 ET ANNEXES

#### 3.1 Les états financiers

##### Bilan : Actif

En milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissements, Provisions	Net	Net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	410	97	312	322
Fonds commercial	1 845	0	1 845	1 845
Autres immobilisations incorporelles			0	0
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>2 254</b>	<b>97</b>	<b>2 157</b>	<b>2 167</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	1 006		1 006	1 006
Constructions, installation des constructions	4 041	2 735	1 306	1 429
Installations techniq. mat. Out. industriels	2 634	2 048	586	568
Autres immobilisations corporelles	4 409	3 889	520	559
Immobilisations en cours	188		188	0
Avances et acomptes	0		0	0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>12 278</b>	<b>8 672</b>	<b>3 606</b>	<b>3 562</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations	4 433	459	3 974	3 800
Créances rattachées à des participations	1 177	983	194	185
Autres titres immobilisés	301	1	300	301
Autres immobilisations financières	72	3	69	65
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>5 983</b>	<b>1 446</b>	<b>4 537</b>	<b>4 351</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>20 516</b>	<b>10 215</b>	<b>10 300</b>	<b>10 080</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières & autres approv	2 060	12	2 048	1 586
Produits intermédiaires et finis	913	24	889	905
Marchandises	190	31	158	162
<b>CREANCES</b>				
Avances et acomptes versés	130		130	31
Clients et comptes rattachés	4 090	1 492	2 598	2 578
Autres créances	1 609	451	1 158	703
<b>DISPONIBILITES ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	544	58	486	750
Disponibilités	4 099		4 099	3 616
Charges constatées d'avance	65		65	27
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>13 699</b>	<b>2 068</b>	<b>11 631</b>	<b>10 359</b>
Charges à répartir			0	0
Ecart de conversion actif	8		8	25
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 223</b>	<b>12 283</b>	<b>21 941</b>	<b>20 464</b>

**Bilan : Passif**

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 256	1 256
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 398	4 398
Réserves :		
- Réserve légale	127	126
- Réserves statutaires ou contractuelles	12 454	12 454
Report à nouveau	-641	916
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	401	-1 558
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	0	
<b>TOTAL</b>	<b>17 994</b>	<b>17 591</b>
Autres fonds propres		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>17 994</b>	<b>17 591</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	63	343
Provisions pour charges	0	0
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>63</b>	<b>343</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	1 127	386
Dettes financières diverses	104	124
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>1 231</b>	<b>510</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 577	1 154
Dettes fiscales et sociales	727	738
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1	9
Autres dettes	66	25
Produits constatés d'avance	190	90
<b>TOTAL DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 561</b>	<b>2 016</b>
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>3 792</b>	<b>2 526</b>
Ecart de conversion passif	92	3
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 941</b>	<b>20 464</b>

## Compte de résultat

En milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Ventes de marchandises	1041	220	1 260	1 097
Production vendue (biens)	5301	4361	9 663	9 098
Production vendue (services)	141	140	280	246
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>6 483</b>	<b>4 720</b>	<b>11 203</b>	<b>10 441</b>
Production stockée			-44	-286
Subventions d'exploitation			28	0
Reprises sur provisions et transfert de charges			679	516
Autres produits d'exploitation			155	145
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>12 021</b>	<b>10 817</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises			728	601
Variations de stocks			-2	288
Achats matières premières et autres approvisionnements			4 159	3 371
Variations de stocks			-459	-130
Autres achats et charges externes			2 617	2 449
Impôts, taxes et versements assimilés			277	366
Salaires et traitements			2 861	2 901
Charges sociales			1 406	1 391
Dotations aux amortissements et provisions :			0	
- sur immobilisations : dotations aux amortissements			334	357
- sur actif circulant : dotations aux provisions			271	360
- pour risques et charges : dotations aux provisions			55	227
Autres charges			172	200
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>12 416</b>	<b>12 383</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-395</b>	<b>-1 566</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations			549	15
Produits des autres valeurs mobilières et autres créances			0	
Autres intérêts et produits assimilés			2	2
Reprises sur provisions et transferts de charges			25	4
Différences positives de change			86	88
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			0	1
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>662</b>	<b>110</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations financières aux amortissements et aux provisions			26	101
Intérêts et charges financiers			6	9
Différences négatives de change			26	140
Autres charges financières			0	
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			0	
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>			<b>58</b>	<b>250</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>604</b>	<b>-140</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>209</b>	<b>-1 705</b>

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28	17
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4	6
Reprises sur provisions et transferts de charges	264	
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>297</b>	<b>22</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	3
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	267	2
Dotations aux amortissements et provisions	0	
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>268</b>	<b>5</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>29</b>	<b>17</b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-163	-131
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>12 981</i>	<i>10 949</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>12 580</i>	<i>12 507</i>
<b>RESULTAT de L'EXERCICE</b>	<b>401</b>	<b>-1 558</b>

**Tableau de flux de trésorerie**

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
<b><u>Flux de trésorerie lié à l'activité</u></b>		
. Résultat net	401	-1 557
<b>. Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</b>		
. Amortissements et provisions (sauf prov / actif circulant)	72	547
. Variation des impôts différés	0	0
. Plus ou Moins-values de cession nettes d'impôt	-1	-5
. Plus ou Moins-value sur cession d'actions propres	264	1
. Coût de l'endettement	4	
. Produit des dividendes	-534	
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>205</b>	<b>-1 014</b>
<b>. Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :</b>		
. Créances d'exploitation et stock	-1 021	1 693
. Dettes d'exploitation et autres dettes	610	-347
	-411	1 346
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>	<b>-206</b>	<b>332</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u></b>		
. Acquisition d'immobilisations	-369	-544
. Cessions d'immobilisations nettes d'impôt et remboursement	3	86
. Impact des variations de périmètres	-197	
. Dividendes reçus	534	
. Placement CT	0	
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>-29</b>	<b>-458</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u></b>		
. Dividendes versés aux actionnaires		-254
. Remboursement des comptes courants		0
. Autres variations	-4	
. Cessions Actions propres	-264	
. Emissions d'emprunts	860	0
. Remboursements d'emprunts	-140	-118
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS</b>	<b>452</b>	<b>-372</b>
<b>Variation de la trésorerie calculée</b>	<b>217</b>	<b>-497</b>
<b><u>Variation de trésorerie</u></b>		
. Trésorerie d'ouverture	4 367	4 864
. Trésorerie de clôture	4 585	4 367
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>218</b>	<b>-498</b>

## 3.2 Annexes des comptes annuels (exercice clos au 31 décembre 2021)

### 3.2.1 Evènements significatifs

#### a/ Situation au Brésil

Nous rappelons au préalable l'historique figurant dans le rapport financier annuel 2020

Préambule :

Encres DUBUIT SA a conclu, courant 2014, une transaction avec les associés minoritaires de la société DUBUIT PAINT.

Cette opération a permis à la société :

- d'une part, de céder sa participation dans le capital de la société DUBUIT PAINT avec le règlement du prix sous la forme de la remise de deux ensembles immobiliers industriels brésiliens assortis de contrats de location ;
- d'autre part, de désengager pleinement sa responsabilité dans les affaires brésiliennes.

Cette transaction a été définitivement homologuée par décision du juge en date du 14 octobre 2014.

La date d'effet du transfert de la participation d'ENCRES DUBUIT vers les associés minoritaires, devait être effective au 31 décembre 2013 moyennant la réalisation, dans un délai de 12 mois depuis la date d'homologation du protocole, d'un certain nombre de formalités de nature administrative et procédurale (modification de la dénomination sociale, modification du contrat social, mise en place de garanties exerçables en cas de défaut de paiement etc.).

Jusqu'alors, le protocole transactionnel n'avait pu s'appliquer dans son intégralité car l'ensemble des conditions suspensives n'était pas levé.

Depuis, les modifications de la dénomination sociale et du contrat social (statuts) ont été réalisées.

Par ailleurs, les formalités de mise en œuvre du protocole liées au transfert des ensembles immobiliers situés au Brésil (*qui interviennent en paiement de l'indemnisation de la valeur de la participation des sociétés brésiliennes aux minoritaires*) et à l'établissement des contrats de locations ont été finalisées.

Le délai extrêmement long des formalités ne modifie pas la validité des termes du contrat. Ainsi, la cession de la participation dans le capital de DUBUIT PAINT n'est pas remise en cause, à ce jour.

Lors du précédent rapport financier, les actes de propriété n'étaient toujours pas délivrés à Encres Dubuit. Cependant, l'avocat représentant la société avait affirmé que le jugement du 14 octobre 2014 avait valeur d'actes de propriété et que le registre d'enregistrement des immeubles ne pouvait s'y opposer.

Néanmoins fin 2017, des demandes judiciaires d'un ancien dirigeant de Dubuit Paint et de l'administrateur judiciaire, qui avait été nommé fin 2013 par le tribunal de commerce de Pindamonhangaba dans le cadre de la procédure judiciaire initiée par Encres DUBUIT à l'encontre des dirigeants et associés locaux afin de procéder à un audit de la situation économique et financière réelle de la société Dubuit Paint, ont suspendu la procédure d'enregistrement des actes de propriété auprès du registre des immeubles.

Ces actions judiciaires concernent :

- D'une part la demande par l'administrateur judiciaire d'un complément d'honoraires dans le cadre de sa mission initiale pour un montant de 373 mille réals soit 59 mille euros et,
- D'autre part, la demande de requalification par l'ancien dirigeant de Dubuit Paint de son statut de mandataire social en statut de salarié : valeur estimée par la partie adverse 1,7 million de réals soit 269 mille euros.

#### Evolution en 2021 et au cours du premier trimestre 2022

- Début 2022, les actes de propriété des deux immeubles ont été obtenus par le Groupe. Pour mémoire, une requête avait été déposée auprès du juge en mars 2019 afin de les obtenir. En février 2020, le juge avait émis un avis favorable à la demande d'Encres DUBUIT. L'avocat du Groupe était en attente du jugement écrit afin de procéder à l'enregistrement des actes de propriété. En février 2021, l'acte de transfert de propriété de l'immeuble de Pindamonhangaba à Encres Dubuit avait été délivré. Cependant, le document comportant des mentions erronées sur l'indisponibilité du bien nécessitent l'intervention du cabinet d'avocat du Groupe auprès du registre des immeubles de Pindamonhangaba afin d'obtenir les corrections.  
Pour mémoire, le litige avec l'administrateur judiciaire a été soldé sans coût entre les parties.
- Un jugement provisoire est intervenu mi 2018 condamnant le groupe historique (Dubuit Paint et Encres Dubuit) à verser à l'ancien dirigeant de Dubuit Paint la somme de 4,6 millions de réals (729 K€) mais un expert a été

nommé par la Cour ramenant le montant à 2,9 millions de réals (459 K€). Les sociétés ont fait appel de ce jugement et celui-ci a été annulé pour vice de procédure avec retour en première instance de la cause. La date du procès avait été fixée au mois de novembre 2019 puis reportée au 15 avril 2020. Cependant la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 paralysant l'activité judiciaire au Brésil, la date du procès a été annulée et reportée au 15 décembre 2021. Le jugement a été rendu début avril 2022 et a débouté l'ancien dirigeant de toutes ses demandes. Le 18 avril 2022, l'ancien dirigeant a fait appel du jugement.

Dans l'intérêt économique et financier du Groupe, la société gère au mieux ces litiges avec les avocats. Elle réitère le principe du désengagement de la responsabilité du Groupe depuis la cession des filiales brésiliennes et l'état des procédures à ce jour ne permet pas la constitution d'une provision.

#### Eléments d'informations liés à l'exécution des contrats de location :

Les loyers perçus sur les immeubles de placements situés au Brésil s'élèvent à 154 mille euros pour l'année 2021 (se reporter à la note 8 « Immeuble de placement » des comptes consolidés).

#### **b/ Autres évènements**

Le groupe a finalisé fin décembre 2021, l'acquisition de la société POLY INK. La valorisation de la société s'est faite sur la base des comptes arrêtés au 30 septembre 2021.

### **3.2.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (Plan Comptable Général) et aux principes comptables généralement admis.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'achat, hors frais d'acquisition et coût d'emprunt.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue des immobilisations (1 à 5 ans).

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les frais de développement sont enregistrés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les fonds commercial et la marque sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nette au bilan. La valeur d'inventaire attribuée aux fonds de commerce fait l'objet d'un suivi annuel en fonction de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffre d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies qu'à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Aussi afin d'assurer un caractère prudent aux résultats présentés, la société a retenu des scénarios pour lesquels la croissance des chiffres d'affaires et des résultats sont cohérents avec les chiffres constatés au cours de ces dernières années.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital de la société (WACC). Le taux d'actualisation est un taux après impôts.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les plans d'amortissements pour dépréciation sont établis suivants la durée réelle d'utilisation selon le mode linéaire.

Durées retenues pour le calcul des amortissements :

	Durée
<u>Immobilisations décomposables</u>	
- Structure gros-œuvre	20 ans
- Lots techniques	15 ans
- Lots de second œuvre	12 ans
- Lots d'aménagement	10 ans
<u>Immobilisations non décomposables</u>	
- Matériel et outillage industriels	1 à 10 ans
- Agencements et installations	1 à 20 ans
- Matériel de transport	1 à 3 ans
- Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

## Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue notablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle se définit par comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

## Provision pour gros entretien

Une provision pour gros entretien est constituée, le cas échéant, selon un plan pluriannuel de travaux permettant de couvrir les dépenses qui ont pour seul but de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger la durée de vie des immobilisations concernées.

## Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Les créances rattachées à des participations, les prêts et dépôts sont enregistrés pour leur valeur de remboursement à la date de clôture de l'exercice. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les titres cotés, la valeur d'inventaire est déterminée par le cours moyen du mois de la clôture de l'exercice.

La valeur d'inventaire des titres de participation ou autres titres immobilisés figurant au bilan pour leur coût d'acquisition correspond à la valeur d'utilité.

## Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les intérêts courus s'y rapportant sont également comptabilisés.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée par le cours du dernier jour de la clôture de l'exercice.

### **Actions propres**

Les actions propres détenues par la société sont enregistrées pour leur coût d'acquisition au poste « Autres titres immobilisés » suivant l'affectation d'origine du programme de rachat d'actions.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle des actions propres détenues est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

À la suite de la publication de l'avis sur la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés (règlement ANC n°2014-03 de décembre 2014 abrogeant le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008), les actions propres détenues et affectées à un plan ont été transférées au compte 502-1 pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision au passif. Les actions propres affectés aux salariés mais non couvertes par une provision au passif et les actions propres rachetées pour régularisation des cours de bourse sont inscrites au compte 502-2 « Actions disponibles pour être attribuées aux employés ou pour régularisation des cours de bourse ».

### **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent d'une part la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon le cas.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

### **Provisions pour risques et charges**

Conformément aux dispositions du règlement 00-06 du Comité de Réglementation comptable, relatif aux passifs, une information est fournie concernant les provisions les plus significatives, dans la mesure où cette information ne porte pas préjudice au groupe.

Au titre de l'exercice 2021, la provision pour garantie client calculée selon le niveau d'avoirs de l'exercice précédent a été dotée à hauteur de 25 K€ et reprise pour 19 K€.

### **Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. Elle inclut aussi les critères d'absence de mouvement pendant un an, ou une date de limite d'utilisation du produit atteinte à la date de la clôture des comptes annuels.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. En fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, une provision pour dépréciation évaluant le risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

### **Opérations en devises**

Les transactions réalisées en devises sont enregistrées aux cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Tous les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de clôture. La différence de change résultant de la conversion des actifs et passifs en devises est portée : au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

L'exposition de la société au risque de change est minime dans la mesure où les ventes réalisées à l'étranger sont facturées en Euros.

Cependant, Encres DUBUIT est exposée au risque de change au travers de dividendes qu'elle perçoit de sa filiale chinoise en USD.

### Engagements retraite

L'engagement retraite de la société mère est couvert pour partie par les versements annuels effectués sur une assurance départ retraite extérieure (cf note n°8).

### Définition de résultat courant et résultat exceptionnel

Le compte de résultat distingue le résultat imputable aux activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les activités ordinaires recouvrent toute l'activité dans laquelle s'engage l'entreprise dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités liées qu'assume l'entreprise à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires. Les éléments extraordinaires sont les seuls produits et charges consécutifs à des événements ou opérations clairement distinctes des activités ordinaires de l'entreprise, et qui ne sont pas en conséquence censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Les cours de conversion retenus pour les comptes annuels clos au 31 décembre 2021 sont :

En euros	31/12/2021		31/12/2020		
	Taux	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
USD - Dollar US		0,88292	0,84598	0,81493	0,87551
CNY - Yuan Chinois		0,13899	0,13120	0,12465	0,12699
VND - Dong Vietnamien		0,00004	0,00004	0,00004	0,00004

### 3.2.3 Notes sur les comptes annuels

#### Note 1. Tableau des filiales et participations

A/ Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur excède 1% du capital de la société astreinte à la publication

Filiales et participations <i>informations en milliers d'euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu (%)	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice) ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1 Filiales (détenues à + de 50%)										
<b>Screen Mesh SARL</b> ZA des Platanes 77100 MEAUX	64	-71	100%	79	0	11	0	0	-3	0
<b>TINTAS DUBUIT SA</b> C/Las Planas 1 P.I. Font Santa 08970 Sant Joan Despi  (Barcelona) Espagne	72	1 651	100%	955	955	0	0	1 411	-19	0
<b>Dubuit Shanghai Co</b> 111 Memgshan rd shihua, Jinshan, Shanghai China	1 839	4 551	100%	1 839	1 839	0	0	7 560	957	534
<b>DUBUIT BENELUX</b> 40 Suikerkaai, 1500 Halles, Belgique	400	-590	100%	960	960	1 319	0	3	-19	0
<b>DUBUIT OF AMERICA</b> 70 Monaco Drive IL 60172 Roselle - Chicago	580	-1 352	100%	380	0	119	0	311	-85	0
<b>DUBUIT INKS VIETNAM COMPANY LIMITED</b>  Plot 244 – Street 12. Amata Industrial Park Long Binh Ward – Dong Nai Province Bien Hoa City – VIETNAM	47	-357	100%	47	47	844	0	0	-227	0
<b>POLY INK</b> 1 rue ISAAC NEWTON, 77290 MITRY MORY	7	-107	100%	154	154	150	0	1	-40	0

**B/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication**

Filiales françaises (ensemble) :	Néant
Filiales étrangères (ensemble) :	Néant
Participations dans les sociétés françaises (ensemble) :	Néant
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble) :	Néant

**C/ Renseignements globaux sur les titres (A+B)**

En milliers d'Euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consenties (*)	Montant des cautions avals donnés par la société	CA H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
Filiales françaises (ensemble)									
Screen Mesh, POLY-INK	64	- 71	79	-	11	-	-	-43	-
Filiales étrangères (ensemble)									
Tintas+EDJ+MDB+DO A	2 938	3 903	4 180	3 800	2 281	0	9 286	607	534
Participation dans les sociétés françaises (ensemble) : NEANT									
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble) : Néant K€									

(\*) Pour la ligne « Filiales étrangères », les prêts et avances consenties sont dépréciés pour 1 434 K€

## Note 2. Les opérations avec les entreprises liées

### Bilan

	Montant concernant les entreprises :		Montants des dettes ou des créances représentés par des effets de commerce
	liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Participations	4 433		
Créances rattachées à des participations	1 177		
- Provisions sur titres de participation et créances rattachées	-1 442		
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>4 168</b>	<b>0</b>	
Créances clients et comptes rattachés nettes des provisions	689		
Autres créances nettes des provisions	812		
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>1 501</b>	<b>0</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41		
Autres dettes			
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	

### Compte de résultat

PRODUITS (K€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
Ventes de produits finis	1 676	
Loyers facturés		
Dividendes reçus	534	
Transferts de charges	5	
Intérêts des créances rattachées à des participations	10	
<b>Total</b>	<b>2 226</b>	<b>0</b>

CHARGES (K€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
Achats de matières premières	16	
Autres services extérieurs	157	
Loyers et charges locatives		
Autres charges financières		
Autres charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>0</b>

### Note 3. L'actif immobilisé

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

#### Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2020	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	Au 31/12/2021
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>					
Concessions, brevets, licences et marques	401	9			410
Fonds commercial	1 845				1 845
Autres immobilisations incorporelles	0				0
<b>Total</b>	<b>2 245</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 254</b>
Amortissements	79	18	0		97
<b>Total net</b>	<b>2 166</b>	<b>-9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 157</b>

## Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2020	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	Au 31/12/2021
Terrains	1 006				1 006
Constructions - Structure, gros œuvre	2 919				2 919
Immeubles de placement	1 122				1 122
Matériel et outillages industriels	2 517	117			2 634
Autres immobilisations corporelles	2 809	55	3		2 862
<b><u>Immobilisations décomposables</u></b>					
- Gros œuvre	500				500
- Lots techniques	583				583
- Lots de second œuvre	415				415
- Lots d'aménagement	51				51
Immobilisation en-cours	0	188			188
<b>Total</b>	<b>11 921</b>	<b>360</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>12 279</b>
<b>Amortissements :</b>					
- Constructions	2 347	72			2 419
- Immeubles de placement	266	51			317
- Matériel et outillages industriels	1 948	100			2 048
- Autres immobilisations corporelles	2 269	92	1		2 360
<b><u>Immobilisations décomposables</u></b>					
- Gros œuvre	500				500
- Lots techniques	583				583
- Lots de second œuvre	411				411
- Lots d'aménagement	35				35
<b>Total des amortissements</b>	<b>8 359</b>	<b>314</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>8 673</b>
<b>Total net</b>	<b>3 562</b>	<b>46</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3 606</b>

## Le crédit-bail

Poste du bilan (en milliers d'euros)	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Terrains						
Construction						
Installations techniques matériel et outillage industriels	429	43	130	299	88	266
Autres immobilisations corporelles	152	25	49	102	34	66
Immobilisations en cours						
<b>TOTAL</b>	<b>580</b>	<b>68</b>	<b>179</b>	<b>401</b>	<b>122</b>	<b>332</b>

En milliers d'euros	Redevances restant à payer			TOTAL	Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et à moins de cinq ans	A plus de cinq ans			
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	88	80		168	4	88
Autres immobilisations corporelles	39	51		90	15	32
Immobilisations en cours						
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>	<b>131</b>	<b>0</b>	<b>258</b>	<b>19</b>	<b>120</b>

### Immobilisations financières

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2020	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	Au 31/12/2021
Titres de participations (1)	4 259	174			4 433
Créances rattachées à des participations	1 158	28	9		1 177
Autres titres immobilisés (actions propres) (2)	301				301
Autres immobilisations financières	69	4	1		72
<b>Total</b>	<b>5 786</b>	<b>206</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>5 983</b>
Provisions	1 435	10			1 445
<b>Total net</b>	<b>4 351</b>	<b>196</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>4 537</b>

(1) dont 20 K€ de frais d'acquisition sur titres

(2) 79 615 actions propres détenues par ENCRES DUBUIT non affectées à un plan et 831 actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société GILBERT DUPONT

**Tableau récapitulatif des achats et ventes des actions propres sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 :**

Mois	Achats	Ventes	Attribution Gratuite d'actions : délai d'acquisition réalisé	Transfert au compte "502 - actions affectées à un plan"	Actions affectées à un plan non réalisé (transfert du 502 au 27x ou 5022)	Actions affectées à un plan non attribuées (transfert du 5021 au 5022)	Solde Actions propres (27x)
<b>Décembre 2020</b>						17 500	<b>97 946</b>
Janvier 2021	1 238	1 005					98 179
Février 2021	2 678	2 847					98 010
Mars 2021	2 557	1 979					98 588
Avril 2021	888	1 367					98 109
Mai 2021	3 102	3 104					98 107
Juin 2021	3 020	3 143					97 984
Juillet 2021	1 951	1 769					98 166
Août 2021	2 755	2 300					98 621
Septembre 2021	1 677	2 082					98 216
Octobre 2021	1 724	1 410					98 530
Novembre 2021	396	771					98 155
Décembre 2021	3 331	3 295				17 500	<b>98 191</b>
Cours moyen d'achat							<b>3,8999 €</b>
Cours moyen au 31 décembre 2021							<b>3,7330 €</b>
Provisions pour dépréciation des actions propres							57 811 €

**Note 4. Les capitaux propres**

**Le capital**

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 1.256.400 euros. Il se compose de 3.141.000 actions d'une valeur nominale de 0,40 € chacune.

**Variation des capitaux propres**

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2020	Augmentat°	Diminut°	Affectation de résultat	Au 31/12/2021
Capital	1 256				1 256
Prime	4 398				4 398
Réserve légale	126				126
Autres réserves	12 454				12 454
Report à nouveau	917			-1 557	-641
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 557</b>	<b>401</b>		<b>1 557</b>	<b>401</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 593</b>	<b>401</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 993</b>

## Plans d'attribution d'actions gratuites de la société Encre DUBUIT S.A.

Le tableau ci-après récapitule des données relatives aux plans d'actions gratuites :

Plans d'attribution d'actions Gratuites	Plan 2019-1	Plan 2019-2
	Actions gratuites	Actions gratuites
<b>Date d'attribution</b>	08/10/2019	08/10/2019
Délai d'acquisition	15 mois	16 mois
Délai de conservation	1 an	1an
Date d'expiration	n/a	n/a
<b>Acquisitions des droits</b>	15 mois	16 mois
Nombre de bénéficiaires	1	2
<b>Nombre attribué à l'origine</b>	30 000	25 000
Nombre en circulation au 31/12/2021	0	0
Nombre auquel il est renoncé en 2021	0	17 500
Nombre exercé en 2021	30 000	7 500
Nombre expiré en 2021	0	0
Nombre en circulation au 31/12/2021	0	0
<b>Nombre exerçable au 31/12/2021</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prix d'exercice en euros	n/a	n/a

L'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2018, dans sa douzième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié du groupe ou de certains d'entre eux.

Le Directoire du 8 octobre 2019, en vertu de l'autorisation de l'Assemblée susmentionnée et conformément à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en date du 25 octobre 2018, a décidé l'attribution gratuite :

- de 30.000 actions au Président du Directoire dont l'attribution définitive devrait intervenir le 31 décembre 2020 sous réserve du respect d'une condition de présence et qui sont alors soumises à une obligation de conservation pendant une durée d'un an, soit jusqu' au 31 décembre 2021, (Plan 2019-1), et
- de 25.000 actions à deux membres du Directoire dont l'attribution définitive devrait intervenir le 31 janvier 2021 sous réserve du respect de conditions de performance et de présence et qui seront alors soumises à une obligation de conservation pendant une durée d'un an, soit jusqu' au 31 janvier 2022 (Plan 2019-2),

Le conseil de surveillance a fixé à 30 % des actions attribuées gratuitement, la quotité devant être conservée au nominatif par les dirigeants mandataires jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Les caractéristiques de ces plans sont décrites dans le tableau ci-après.

Lors de sa séance du 16 février 2021, le conseil de surveillance a

- après avoir pris acte de la réalisation de la condition de présence concernant Madame Chrystelle Ferrari, Président du Directoire et considéré que les conditions d'attribution du Plan 2019-1 étant réunies, il a estimé que devrait être constaté l'attribution définitive de 30.000 actions gratuites à Madame Chrystelle Ferrari, Président du Directoire, à effet au 31 décembre 2020.
- qu'aucune des conditions de performance fixées concernant l'un des membres du directoire dans le cadre du Plan 2019-2 n'était atteinte et qu'en conséquence les 15.000 actions attribuées gratuitement à ce dernier devraient être considérées comme caduques.
- Que 2 des 3 conditions de performance fixées concernant un autre membre du directoire avaient été atteintes, et qu'en conséquence, il devrait être constaté l'attribution définitive de 7.500 actions gratuites à ce dernier, membre du Directoire, à effet au 31 janvier 2021 et la caducité du solde des actions (soit 2.500 actions).

Ces plans font l'objet d'une période de conservation d'un an. Les actions gratuitement attribuées au bénéficiaire sont des actions ordinaires existantes.

Les 37 500 actions ayant ainsi fait l'objet d'une attribution définitive ont été couvertes par la remise d'actions existantes détenues par la société dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Ces décisions ont été confirmées par le directoire le 16 février 2021.

## Note 5. Les provisions

### a) Les provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2020	Augmentat°	Diminut°		Au 31/12/2021
			Consommées	Non consommées	
<b>a) Provisions pour risques et charges</b>					
Provisions pour litiges commerciaux	6		6		0
Provisions pour litiges sociaux	0	3			3
Provisions pour garant. données aux clients	19	25	19		25
Provisions pour pertes de change	25	8	25		8
Autres provisions pour risques	30	27	30		27
Provisions pour impôts	0				0
Provisions pour charges	0				0
Provisions pour attributions gratuites d'actions	263		263		0
<b>Total provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>343</b>	<b>63</b>	<b>343</b>	<b>0</b>	<b>64</b>

### b) Les provisions pour dépréciations :

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2020	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	Au 31/12/2021
<b>b) Provisions pour dépréciations :</b>					
- Sur titre de participation	459				459
- Sur créances rattachées à des participations (1)	974	11			985
- Sur actions propres	57	1			58
- Sur autres immobilisations financières	3				3
- Sur comptes clients (1)	1 503	225	237		1 492
- Sur stocks	92	53	77		67
- Sur comptes courants (1)	444	7			451
- Autres provisions pour dépréciations	0				-
<b>Total provisions sur actif</b>	<b>3 532</b>	<b>297</b>	<b>314</b>	<b>0</b>	<b>3 515</b>
<b>TOTAL GENERAL (a+b)</b>	<b>3 875</b>	<b>360</b>	<b>657</b>	<b>0</b>	<b>3 578</b>

(1) les dotations concernent les prêts, les créances clients et les comptes courants consentis aux filiales américaine et belge.

c) Analyse des dotations inscrites au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises
D'exploitation	333	632
Financières	26	25
Exceptionnelles	0	
Total	360	657

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-15 du CGI) Néant

**Note 6. L'endettement**

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2020	Augment°	Diminut°	Autres variations	Au 31/12/2021
<b>DISPONIBILITES</b>					
Actions destinées à être attribuées	264		264		0
Actions disponibles pour être distribuées	123				123
Instruments de trésorerie	420				420
Disponibilité	3 616	483			4 099
<b>TOTAL I</b>	<b>4 423</b>	<b>483</b>	<b>264</b>	<b>0</b>	<b>4 642</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>					
Emprunts auprès des établissements de crédit	386	860	120		1 126
Participation des salariés	0				0
Autres dettes financières (y compris découverts bancaires)	125		20		105
<b>TOTAL II</b>	<b>511</b>	<b>860</b>	<b>140</b>	<b>0</b>	<b>1 231</b>
<b>ENDETTEMENT NET POSITIF</b>	<b>3 913</b>	<b>-377</b>	<b>124</b>	<b>0</b>	<b>3 411</b>

Les autres dettes financières correspondent à l'avance remboursable perçue dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection souscrit auprès de la COFACE pour 99 K€.

## Note 7. L'état des créances et des dettes par maturité

ETAT DES CREANCES (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an	A plus d'un an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations (1)	1 177		1 177
Prêts (1)(2)			
Autres immobilisations financières	373		373
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	1 503		1 503
Créances clients	2 585	2 585	
Fournisseurs avoirs à recevoir	14	14	
Personnel et comptes rattachés	24	24	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3	3	
Impôts sur les bénéfices		0	
Taxe sur la valeur ajoutée	117	117	
Autres impôts taxes et versements assimilés	163	163	
Créances sur cession d'immobilisations			
Groupe et associés (2)	1 262		1 262
Débiteurs divers	25	25	
Produits à recevoir			
Charges constatées d'avance	65	65	
<b>TOTAL</b>	<b>7 313</b>	<b>2 997</b>	<b>4 316</b>

(1) dont remboursements obtenus en cours d'exercice : 0 K€

(2) Prêts et avances consenties aux associés : néant

ETAT DES DETTES (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
<b>DETTE FINANCIERES</b>				
Emprunts et dettes auprès d'ets de crédit				
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine	1 127	297	829	
Emprunts et dettes financ. diverses	104		104	
<b>DETTE D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 577	1 577		
Personnel et comptes rattachés	320	320		
Sécurité sociale et autre. organismes sociaux	394	394		
Impôts sur les bénéfices		0		
Taxe sur la valeur ajoutée	3	3		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	11	11		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés		0		
Groupes et associés				
Autres dettes	66	66		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	190	190		
<b>TOTAL</b>	<b>3 791</b>	<b>2 858</b>	<b>934</b>	<b>0</b>

En juin 2021, encres DUBUIT a souscrit un emprunt pour 860 K€.

## Note 8. Les engagements donnés reçus

### Engagements donnés

Engagements donnés (en K€)	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements du crédit-bail mobilier	258
Engagements du crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites et ass. (la Société est assurée pour départ en retraite)	
Autres engagements donnés	
<b>TOTAL</b>	<b>258</b>

### Engagements reçus

Engagements réciproques (En K€)	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties (Clause de retour à meilleure fortune Screen Mesh.)	91
Contre garantie BPI France sur PGE	774
<b>TOTAL</b>	<b>865</b>

Engagements réciproques	MONTANT
NEANT	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

### Engagements relatifs aux emprunts bancaires d'Encres DUBUIT

Souscription d'un prêt finançant des besoins professionnels pour un montant de 600 mille euros. Ce prêt est destiné à financer des travaux d'aménagement et d'installation. Le contrat de prêt inclut une clause de garantie relative au nantissement du matériel concerné par le prêt.

### Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de versement des indemnités de retraite conventionnelles est fondée sur la méthode actuarielle.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

Le taux d'actualisation : 0,65 % ;

Le taux de rendement brut servi pour 2021 est de : 2,19 % (fonds placé sur des fonds euro)

Age de départ retenu : 65 ans

Taux d'augmentation des salaires et taux d'inflation : 1,5 %

Mortalité : encres DUBUIT utilise la table d'espérance de vie INSEE 2015-2017

Turnover : une grille dégressive est établie en fonction de l'âge

Les engagements évalués à la date du 31 décembre 2021 s'élèvent à 724 mille Euros et sont couverts à hauteur de 265 mille euros par une assurance.

## Note 9. Le compte de résultat

### A / Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	France	Etranger	Total 2021	Total 2020
Ventes de produits finis	5 301	4 361	9 663	9 098
Ventes de marchandises	1 041	220	1 260	1 097
Produits des activités annexes	141	140	280	246
<b>TOTAL</b>	<b>6 483</b>	<b>4 720</b>	<b>11 203</b>	10 441

### B / Chiffres d'affaires « étranger » par zones géographiques

En milliers d'euros	2 021	2 020
Europe	2 307	1 971
Amérique du Nord	533	464
Amérique du Sud	2	2
Asie	1 606	2 138
Afrique & Moyen Orient	263	237
Océanie	9	11
<b>TOTAL</b>	<b>4 720</b>	<b>4 823</b>

### C / Transferts de charges

Nature des transferts de charges (en milliers d'euros)	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
Remboursements assurance	1	0
Avantages en nature (1)	33	222
Refacturations charges pour tiers	21	32
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>254</b>

(1) Pour l'année 2020, la ligne « avantage en nature » intègre 189 K€ au titre des plans d'attribution d'actions gratuites

## D / Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation (1)	549	15
Autres intérêts et produits assimilés	2	2
Reprises sur provisions et transfert de charges	25	4
Différences positives de change	86	88
Produits nets sur cession de VMP	0	1
<b>Total</b>	<b>662</b>	<b>110</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortis et provisions	26	101
Intérêts et charges assimilés	6	9
Différence négative de change	26	140
Autres charges financières	0	0
Charges nettes sur cession de VMP		
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>250</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>604</b>	<b>-140</b>
(1) dont dividendes reçus ou à recevoir des filiales	534	0
(1) dont intérêts des créances rattachées à des participations	15	15

Le résultat financier reprend les éléments principaux suivants :

- Une dotation sur le compte courant DUBUIT Bénélux pour 11 mille euros ;
- Les dividendes reçus de notre filiale en Chine 534 mille euros ;
- Les différences de change pour un solde net de moins 81 mille euros.

## E / Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Prod except sur opé de gestion	28	17
Produits s/cession immo corporelles	4	5
Produits cession immo financières		1
Reprises amortissements dérogatoires		
Transfert de charges (1)	264	
Reprises prov. Risq. Charg. Exceptionnelles		0
<b>Total</b>	<b>297</b>	<b>22</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Pénalités et amendes fiscales		1
Subvention commerciale octroyée à la filiale canadienne		
Autres charges exceptionnelles	1	2
Val. comptable immob corporelles cédées	2	0
Val. comptable immob fi. Cédées (1)	265	2
abandon de créances		
Dot. Prov. Risque exceptionnelles	0	
<b>Total</b>	<b>268</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29</b>	<b>17</b>

(1) dont mali sur attribution d'actions gratuites et transfert au poste "charges sociales"

## F / Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	209	0	209
+ Résultat exceptionnel	29	0	29
- Participation des salariés	0	0	0
- Crédit d'impôt recherche	163	0	163
- Autres crédits d'impôts	0	0	0
<b>Résultat</b>	<b>401</b>	<b>0</b>	<b>401</b>

<b>Allègement de la dette future d'impôt en base</b>	<b>Montant</b>
Provisions réglementées	
Amortissements dérogatoires	0
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Autres (écart de conversion passif)	92
<b>Total</b>	<b>92</b>
<b>Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation</b>	
Provisions pour congés payés	
Participation des salariés	
C3S	
Autres provisions (créances attachées + comptes courants)	18
<b>Total</b>	<b>18</b>
<hr/>	
Amortissements réputés différés	0
Déficits reportables	0
Moins-values à long terme	0

Au 31 décembre 2021, les déficits reportables d'élèvent à 2 368 K€.

Le crédit d'impôt recherche constaté dans les comptes au 31 décembre 2021 s'élève à 162 K€.

Le calcul du crédit d'impôt recherche est réalisé sur l'année civile.

## Note 10. Effectif au 31 décembre 2021

### EFFECTIF

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	30	26
Agents de maîtrise et techniciens	14	10
Employés	28	36
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>72</b>

## Note 11. Rémunération brute des dirigeants

En milliers d'euros	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées	
	Au titre du mandat	Autres rémunérations	Avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature
Membres du directoire	129	275	10		
Membres du Conseil de Surveillance	36				
Total	165	275	10	0	0

Aucun engagement n'a été contracté pour des pensions de retraite au profit des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

## Note 12. Evènements postérieurs à la clôture

Les évènements significatifs qui sont intervenus entre la date de clôture des comptes annuels et la date d'arrêté des comptes consolidés par le directoire et l'examen par le conseil de surveillance sont :

### - L'arrêt du site de production chinois à la suite de l'apparition de nouveaux cas COVID

Comme nous l'avons mentionné dans le paragraphe 1.1.1 « *impacts de la Crise sanitaire du covid-19 et du conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine sur les activités du Groupe* » du rapport du Directoire à l'assemblée générale du 8 juin 2022, notre site de production chinois est à l'arrêt depuis fin mars 2022.

Le Groupe n'a à ce jour aucune visibilité sur le moment auquel les mesures gouvernementales chinoises, qui impactent directement le tiers du chiffre d'affaires consolidé, prendront fin.

### - L'appel de l'ancien dirigeant de la filiale DUBUIT PAINT

Le jugement, opposant l'ancien dirigeant de DUBUIT PAINT (Brésil) et Encres DUBUIT, a été rendu début avril 2022. L'ancien dirigeant a été débouté de toutes ses demandes. Cependant, le 18 avril 2022, il a fait appel du jugement. Les enjeux financiers sont repris au paragraphe 1.1.6 « *Faits marquants de l'exercice clos au 31 décembre 2021, a) Situation au Brésil* » du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale du 8 juin 2022.

## 4 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 4.1 Observations sur l'exercice clos au 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

Convoqués en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Conformément à l'article L.225-68 du code de commerce nous portons à votre connaissance nos observations relatives au rapport du directoire et aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sur :

- Le rapport du Directoire

Le rapport du directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du conseil de surveillance.

- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Tels qu'ils vous ont été présentés, après avoir été audités par les commissaires aux comptes, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 n'appellent pas d'observation de la part du Conseil de surveillance.

Le Conseil vous invite à approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021

- Les projets de résolutions soumis à l'Assemblée

Le Conseil vous invite à approuver les résolutions soumises à l'Assemblée.

### 4.2 Le conseil de surveillance

#### 4.2.1 Composition

**M. Jean-Louis DUBUIT**, président du Conseil de Surveillance depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010 à la suite de sa nomination pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance par le Conseil de surveillance du 26 mars 2010 et renouvelé par l'Assemblée générale du 27 septembre 2016, pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il est proposé à l'Assemblée générale mixte devant se tenir le 8 juin 2022, de renouveler pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jean-Louis DUBUIT.

**Monsieur Pascal QUIRY**, Vice-Président du Conseil de Surveillance, à la suite de sa nomination pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance par le Conseil de surveillance du 22 juin 2018 et nommé membre du Conseil de surveillance lors de l'Assemblée générale du 22 juin 2018 pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Monsieur Kha DINH**, membre du Conseil de surveillance, nommé lors de l'assemblée générale du 22 juin 2018 pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'ensemble des membres du conseil sont de nationalité française.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de six années.

#### 4.2.2 Liste des mandats et autres fonctions

Le tableau ci-après présente l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chacun des membres de Conseil de surveillance de la société au cours de l'exercice 2021 :

<i>Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires</i>	<i>Mandat dans la société</i>	<i>Age au 31 déc. 2021</i>	<i>Date de première nomination</i>	<i>Date de dernier renouvellement</i>	<i>Date de fin de mandat</i>	<i>Autre(s) fonction(s) dans la société</i>	<i>Mandats et/ou fonctions dans une autre société du groupe</i>	<i>Mandats et/ou fonctions dans une autre société hors du groupe</i>
<b>DUBUIT Jean-Louis</b>	Président du Conseil de Surveillance	77 ans	1 <sup>er</sup> avril 2010	AG 27 septembre 2016	AG 2022	Néant	<b>Président</b> ENCRES DUBUIT Shanghai DUBUIT Benelux Dubuit of America Tintas DUBUIT	<b>Gérant</b> SCI DU CER SCI JFL SCI CFD Dubuit International <b>Président</b> TECA PRINT AG TECA PRINT France
<b>QUIRY Pascal</b>	Vice-Président du conseil de surveillance	59 ans	AG 22 juin 2018		AG 2024	Néant	Néant	<b>Administrateur</b> Digigram digital, Green Investment partners LTD <b>Membre du conseil de surveillance de</b> Purefood GmbH, Broceliand SAS, <b>Gérant</b> SCI Quirites, <b>Président</b> Monestier Capital SAS, <b>Directeur général</b> LSQR SAS, Quirites SAS
<b>DINH Kha</b>	Membre du conseil de surveillance	50 ans	AG 22 juin 2018		AG 2024			

Les sociétés citées dans le tableau ci-dessus sont des sociétés non cotées.

### 4.3 Le Directoire

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination ou renouvellement	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
<b>Chrystelle FERRARI</b>	Président du Directoire  Depuis le 01/09/2013	13/12/2012  CS 09/12/2016 CS 27/10/2020	12/12/2024	Directeur administratif et financier Groupe	<u>Présidente</u> Dubuit Vietnam Inks
<b>Pierre BLAIX</b>	Membre du Directoire	CS 09/12/2016 CS 27/10/2020	12/12/2024	Directeur groupe stratégie développement	Néant
<b>Yann HAMELIN</b>	Membre du Directoire	CS 09/12/2016 CS 27/10/2020	12/12/2024	Directeur de la recherche et développement	Néant
<b>Patrick MARFAING</b>	Membre du Directoire	CS 27/10/2020	Démission le 31/07/2021	Directeur Industriel	Néant

### 4.4 Le capital social

**Capital social** : le capital social s'élève à 1 256 400 €, divisé en 3 141 000 actions de 0,40 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

**Capital potentiel**

Il n'y a pas de plan de stock-options, ni de valeurs mobilières donnant accès au capital ni de plans d'actions gratuites en cours.

## Attributions gratuites d'actions

### PLANS 2019

L'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2018, dans sa douzième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié du groupe ou de certains d'entre eux.

Le Directoire du 8 octobre 2019, en vertu de l'autorisation de l'Assemblée susmentionnée et conformément à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en date du 25 octobre 2018, a décidé l'attribution gratuite :

- de 30.000 actions au Président du Directoire dont l'attribution définitive devrait intervenir le 31 décembre 2020 sous réserve du respect d'une condition de présence et qui seront alors soumises à une obligation de conservation pendant une durée d'un an, soit jusqu' au 31 décembre 2021, (Plan 2019-1), et
- de 25.000 actions à deux membres du Directoire dont l'attribution définitive devrait intervenir le 31 janvier 2021 sous réserve du respect de conditions de performance et de présence et qui seront alors soumises à une obligation de conservation pendant une durée d'un an, soit jusqu' au 31 janvier 2022 (Plan 2019-2),

Le conseil de surveillance a fixé à 30 % des actions attribuées gratuitement, la quotité devant être conservée au nominatif par les dirigeants mandataires jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Les caractéristiques de ces plans sont décrites dans le tableau ci-après.

Lors de sa séance du 16 février 2021, le conseil de surveillance a

- après avoir pris acte de la réalisation de la condition de présence concernant Madame Chrystelle Ferrari, Président du Directoire et considéré que les conditions d'attribution du Plan 2019-1 étant réunies, il a estimé que devrait être constaté l'attribution définitive de 30.000 actions gratuites à Madame Chrystelle Ferrari, Président du Directoire, à effet au 31 décembre 2020.
- a constaté qu'aucune des conditions de performance fixées concernant l'un des membres du directoire dans le cadre du Plan 2019-2 n'était atteinte et qu'en conséquence les 15.000 actions attribuées gratuitement à ce dernier devraient être considérées comme caduques.
- a constaté que 2 des 3 conditions de performance fixées concernant un autre membre du directoire avaient été atteintes, et qu'en conséquence, il devrait être constaté l'attribution définitive de 7.500 actions gratuites à ce dernier, membre du Directoire, à effet au 31 janvier 2021 et la caducité du solde des actions (soit 2.500 actions).

Ces plans font l'objet d'une période de conservation d'un an.

Les 37 500 actions ayant ainsi fait l'objet d'une attribution définitive ont été couvertes par la remise d'actions existantes détenues par la société dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Ces décisions ont été confirmées par le directoire le 16 février 2021.

## Plans d'attribution d'actions gratuites de la société ENCRE DUBUIT S.A.

Le tableau ci-après récapitule des données relatives aux actions attribuées gratuitement en 2021 :

	Plan 2019-1	Plan 2019-2
Plans d'attribution Gratuite d'actions	Actions gratuites existantes	Actions gratuites existantes
<b>Date de l'Assemblée générale</b>	22/06/2019	22/06/2019
<b>Date du Directoire</b>	08/10/2019	08/10/2019
Date d'acquisition des actions	31/12/2020	31/01/2021
Date de fin de période de conservation	01/01/2022	01/02/2022
Nombre de bénéficiaires	1	2
<b>Nombre total d'actions attribuées</b>	30 000	25 000
Nombre d'actions en circulation au 31/12/2021	0	0
Nombre auquel il est renoncé en 2021	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0	17 500
<b>Nombre d'actions acquises au 31/12/2021</b>	<b>30 000</b>	<b>7 500</b>

## RECAPITULATIFS DES ANCIENS PLANS

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le directoire	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Date d'expiration de la période de conservation	Valeur de l'action
Février 2007	30 juin 2006	1 <sup>er</sup> février 2007	41 000	Existantes	1 <sup>er</sup> février 2009	1 <sup>er</sup> février 2011	8,05 euros
Juillet 2008	21 mars 2008		20 000	Existantes	21 juillet 2010	21 juillet 2012	4,95 euros
Aout 2009	21 mars 2008		20 000	Existantes	31 juillet 2012	31 juillet 2014	4,50 euros
Aout 2016	27 novembre 2015	28 juillet 2016	10 500	Existantes	11 octobre 2018	aucune	3,40 euros

(\*) sous- réserve de la réalisation des conditions d'attribution

Concernant les plans de « Juillet 2008 et Aout 2009 », il n'y a pas eu d'attribution définitive car les conditions de performances n'étaient pas remplies. Le plan d'aout 2016 a donné lieu à l'attribution des 10 500 actions.

## Capital autorisé

Le tableau ci-après récapitule les délégations et autorisations en cours de validité au 31 décembre 2021 accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire en matière d'augmentation de capital, et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations :

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation ou de l'autorisation	Montant autorisé (en euros)	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2021	Montant résiduel au 31/12/2021 (en euros)
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	28/06/2021	27/08/2023	1 000 000	N/A	Néant	1 000 000
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS	28/06/2021	27/08/2023	1 000 000	N/A	Néant	1 000 000
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	28/06/2021	27/08/2023	1 000 000 (a)	N/A	Néant	1 000 000
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	28/06/2021	27/08/2023	600 000 (a) 20 % du capital par an (montant nominal de l'augmentation de capital)	N/A	Néant	600 000 et 20 % du capital par an (montant nominal de l'augmentation de capital)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	28/06/2021	27/08/2023	3% du capital lors de la décision d'augmentation de capital	N/A	Néant	3% du capital lors de la décision d'augmentation de capital
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions (et/ou d'achat d'actions)	20/06/2019	19/08/2022	3% du capital au jour de la première attribution	Néant	Néant	3% du capital au jour de la première attribution
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	28/06/2021	27/08/2024	7 % du capital au jour de l'AG  soit à titre indicatif 219 870 actions au jour de l'AG du 28/06/2021	N/A		7 % du capital au jour de l'AG soit à titre indicatif 219 870 actions au jour de l'AG du 28/06/2021
Délégation en vue d'attribuer des BSA, BSAANE, BSAAR à une catégorie de personnes déterminée	28/06/2021	27/12/2022	150 000 €	N/A	Néant	150 000 €

(a) Plafonds communs

## 4.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire ayant plus de 10% des droits de vote et une société contrôlée

Sur l'exercice 2021, il n'y a eu aucune convention nouvelle conclue entre un mandataire social ou un actionnaire ayant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée.

## 4.6 Assemblée Générale du 8 Juin 2022

### Ordre du jour

À caractère ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et ratification d'une convention nouvelle,
5. Renouvellement de Monsieur Jean-Louis DUBUIT, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
6. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

À caractère extraordinaire :

7. Délégation à conférer au Directoire en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice,
8. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,
9. Autorisation à donner au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de l'option,
10. Pouvoirs pour les formalités.

### TEXTES DE RESOLUTIONS

À caractère ordinaire :

#### **Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 400 830,78 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 40 652 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

## **Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 905 383 euros.

## **Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'élevant à 400 830,78 euros au compte report à nouveau qui est ramené de - 641 196,66 euros à - 240 635,88 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende, ni revenu n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

## **Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et ratification d'une convention nouvelle**

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale ratifie la convention nouvelle qui y est mentionnée.

## **Cinquième résolution - Renouvellement de Monsieur Jean-Louis DUBUIT, en qualité de membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Jean-Louis DUBUIT, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## **Sixième résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 28 juin 2021 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ENCRE DUBUIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise

- et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées),
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
  - de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 8 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 2 512 800 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

#### **À caractère extraordinaire :**

#### **Septième résolution - Délégation à conférer au Directoire en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.
- 2) Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourra être supérieur à 150 000 euros. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action ENCRES DUBUIT aux 20 séances de bourse précédant sa fixation, déduction faite de l'éventuel prix d'émission du bon.
- 5) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA, BSAANE, BSAAR à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivante : les dirigeants mandataires, sociaux ou non et cadres salariés de la Société et/ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

- 6) Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.
- 7) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :
- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
  - répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits.
- 8) Décide que le Directoire aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment :
- fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;
  - établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ;
  - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
  - constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts ;
  - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
  - déléguer lui-même au Président du Directoire les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Directoire peut préalablement fixer ;
  - et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Huitième résolution - Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) Délégué sa compétence au Directoire à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3) Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4) *Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour*

*préservé, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.*

- 5) Décide que le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le Directoire a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il a également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.
- 6) Décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Directoire pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote et pourra décider en cas d'émission d'actions nouvelles au titre de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfiques ou primes nécessaires à la libération desdites actions ;
- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Directoire pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

#### **Neuvième résolution - Autorisation à donner au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1) Autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.
- 2) Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation.
- 3) Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
  - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Encres Dubuit et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
  - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.
- 4) Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant au jour de l'attribution.
- 5) Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce.
- 6) Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
- 7) Délègue tous pouvoirs au Directoire pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
  - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;
  - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 10 ans, à compter de leur date d'attribution ;

- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
- le cas échéant, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'options,
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation;

8) Prend acte que la présente autorisation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

#### **Onzième résolution – Pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

#### **4.7 Descriptif du programme de rachat d'actions**

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 596/2014, de l'article 2 du règlement délégué 2016/1052 et de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 8 juin 2022 et présente les caractéristiques suivantes :

- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente Assemblée, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 98 191 actions (soit 3,13 % du capital), le nombre d'actions pouvant être achetées sera de 215 939 actions (soit 6,9 % du capital), sauf à céder ou annuler des titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat** : 8euros par action.
- **Montant maximal du programme** : 2 512 800 euros.
- **Modalités des rachats** : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.  
La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable
- **Objectifs** : Les acquisitions pourront être effectuées en vue ::
  - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ENCREs DUBUIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
  - de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées),
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.

**Durée du programme :** 18 mois à compter de l'assemblée générale du 8 juin 2022, soit jusqu'au 7 décembre 23

## 5 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la Société ENCREs DUBUIT

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENCREs DUBUIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *REFERENTIEL D'AUDIT*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *INDEPENDANCE*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 12 « Evènements post-clôture » de l'annexe des comptes sociaux relative à :

- L'appel formé par l'ancien dirigeant de la société Dubuit Paint, à la suite du jugement rendu début avril 2022, l'ayant débouté de toutes ses demandes,
- L'arrêt du site de production chinois depuis fin mars 2022, à la suite de l'apparition de nouveaux cas Covid, sans visibilité sur une date précise de réouverture.

#### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme il est mentionné dans la note 3-2-2 de l'annexe sous les rubriques « Immobilisations incorporelles » et « Immobilisations financières », votre société constitue des provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et des titres de participation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Nous avons examiné le caractère raisonnable des estimations retenues pour évaluer la valeur d'inventaire des actifs incorporels et financiers détenus par votre société.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous tenons à vous signaler que les comptes sociaux de la société Encres Dubuit ont été arrêtés par le Directoire à une date postérieure au délai légal des 3 mois de la clôture de l'exercice.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## **RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice

professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes et Courbevoie, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

**SEC3**

Représentée par :

**JEAN-PHILIPPE HOREN**

**B&A AUDIT**

Représentée par :

**NATHALIE BOLLET-FLAMAND**

## 5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'assemblée générale de la société ENCREs DUBUIT

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ENCREs DUBUIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### *Référentiel d'audit*

*Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.*

*Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.*

#### *Indépendance*

*Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.*

### OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 27 « Evènements post-clôture » de l'annexe des comptes consolidés relative à :

- L'appel formé par l'ancien dirigeant de la société Dubuit Paint, à la suite du jugement rendu début avril 2022, l'ayant débouté de toutes ses demandes,
- L'arrêt du site de production chinois depuis fin mars 2022, à la suite de l'apparition de nouveaux cas Covid, sans visibilité sur une date précise de réouverture.

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit

relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Votre Société a procédé, comme défini par la note 8 « Immeuble de placement » à la comparaison de la juste valeur et de la valeur comptable des deux immeubles brésiliens. Nous nous sommes assurés que les valeurs nettes comptables des actifs n'étaient pas supérieures aux valeurs des rapports des expertises immobilières.
- Votre Société effectue au moins une fois par an, un test de perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations à durée de vie indéfinie conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités prévues à la note 9 « Immobilisations Incorporelles » de l'annexe sous la rubrique « Suivi des actifs (IAS 36) ». Nous avons examiné les modalités de calcul de ces tests, et leur caractère raisonnable.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous tenons à vous signaler que les comptes consolidés de la société Encre Dubuit ont été arrêtés par le Directoire à une date postérieure au délai légal des 3 mois de la clôture de l'exercice.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

## **RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce

qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Vincennes et Courbevoie, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

**SEC3**

Représentée par :

**JEAN-PHILIPPE HOREN**

**B&A AUDIT**

Représentée par :

**NATHALIE BOLLET-FLAMAND**

### 5.3 Rapport spécial sur les conventions réglementées

A l'assemblée générale de la société ENCRES DUBUIT

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### I- CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

##### 1.1 CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

##### 1.2 CONVENTION NON AUTORISEE PREALABLEMENT MAIS AUTORISEE POSTERIEUREMENT ET MOTIVEE

En application des articles L.225-90 et L.823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre Conseil de Surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, par fait d'omission.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion en date du 27 avril 2022, votre Conseil de Surveillance a décidé à posteriori d'autoriser cette convention.

###### **1.2.1 Contrat de prestations administratives et comptables avec la société Dubuit International**

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Votre société a conclu un contrat de prestations administratives et comptables concernant l'assistance aux travaux de consolidation et contrôle de gestion avec la société Dubuit International sur l'exercice 2021 facturé avec une marge de 5%.

Au titre de l'exercice 2021, le montant pris en charge s'est élevé à la somme de 24 K€.

#### II- CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

##### 2.1 CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE.

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

###### **2.1.1 Contrat de location avec la Sci CFD**

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Bail commercial signé avec la Sci CFD pour les locaux de Chassieu d'une superficie de 446 m2 destinés à l'activité de tension des écrans de sérigraphie.

Au titre de l'exercice 2021, le montant pris en charge s'est élevé à la somme de 42 K€ au titre des loyers et 3 K€ pour la taxe foncière.

### **2.1.2 Contrat de location avec la Sci JFL**

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Bail commercial signé avec la Sci JFL pour les locaux de Lille d'une superficie de 358 m2 destinés à l'activité de tension des écrans de sérigraphie

Au titre de l'exercice 2021, le montant pris en charge s'est élevé à la somme de 46 K€ au titre des loyers, 2 K€ de charges locatives et 6 K€ de taxe foncière.

### **2.1.3 Convention conclue avec la Sci Dubuit**

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Bail commercial avec la société Sci Dubuit pour le local d'une surface de 27 m2 situé au 10/12 rue du Ballon à Noisy Le Grand, en remplacement du précédent bail signé avec la Sas Machines Dubuit, dans le cadre de l'hébergement de la partie tensions écrans, à défaut de place et pour des raisons de proximité vis-à-vis de votre siège social.

Le montant du loyer pris en charge au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à 12 K€ et la taxe foncière à 1 K€.

### **2.1.4 Conventions conclues avec la Sarl Dubuit International**

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet des conventions :

Location d'un bureau à Mitry prenant effet le 1er Janvier 1996 au profit de la Sarl Dubuit International.

Le montant du loyer pris en produit au 31 décembre 2021 s'est élevé à 3 K€.

Contrat de prestations administratives et comptables conclu avec la société Dubuit International pour la refacturation d'un salarié de la société Encres Dubuit.

Le montant de la refacturation pris en produit au 31 décembre 2021 s'est élevé à la somme de 5 K€.

Signature d'une convention de trésorerie avec la société Dubuit International dans un souci de rationalisation et d'optimisation de la trésorerie. Les sommes mises à disposition sont rémunérées au taux Euribor 6 mois au 1<sup>er</sup> décembre 2015 augmenté de 1%, renouvelable par tacite reconduction tous les 3 ans, offrant ainsi des conditions plus avantageuses que celles du marché bancaire.

Au titre de l'exercice 2021, aucune avance n'a été réalisée dans le cadre de cette convention.

### **2.1.5 Convention conclue avec Mme Chrystelle FERRARI**

Mandataire concerné : Madame Chrystelle FERRARI

Nature et objet de la convention :

Signature d'un avenant au contrat de travail de Mme Chrystelle FERRARI, aux termes duquel la société Encres Dubuit s'interdit de procéder à son licenciement pendant une période de deux ans, à compter de la reprise de ses fonctions

salariées, suite à la cessation de son mandat de Président du Directoire de la société. En cas de non-respect de cette période de garantie d'emploi, elle s'engage à lui verser une indemnité globale forfaitaire brute égale à 24 mois de salaire.

Fait à Vincennes et Courbevoie, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

**SEC3**

Représentée par :

**JEAN-PHILIPPE HOREN**

**B&A AUDIT**

Représentée par :

**NATHALIE BOLLET-FLAMAND**

**Encres DUBUIT**

*Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance*

Siège social : 1 Rue Issac Newton

ZI Mitry Compans  
77290 MITRY MORY

[www.encresdubuit.com](http://www.encresdubuit.com)